



Plan de paysage de la Communauté de communes du Val de Noye

23 mai 2016

Ailly-sur-Noye	Folleville	Louvrechy
Aubvillers	Fouencamps	Mailly-Raineval
Chaussoy-Épagny-Hainneville	Fransures	Quiry-le-Sec
Chirmont	Grivesnes	Rogy
Cottenchy	Guyencourt-sur-Noye	Rouvrel
Coullemelle	Hallivillers	Sauvillers-Mongival
Dommartin	Jumel	Sourdon
Esclainvillers	La Faloise	Thory
Flers-sur-Noye	Lawardé-Mauger-L'Hortoy	



COMMANDITAIRE

Communauté de communes du Val de Noye
1 rue du Docteur Binant 80250 Ailly sur Noye
03 22 41 70 74 / comdecom@valdenoye.com
www.valdenoye.com

MEMBRES DES COMITÉS TECHNIQUES

M. Jean-Claude LECLABART (La Faloise, Président de la CCVN)
M. Jany FROISSART (Guyencourt-sur-Noye, Vice-président de la CCVN)
M^{me} Anne-Charlotte BLANCHARD (CCVN)
M. Adrien COUTANCEAU (DREAL Picardie)
M. Christian VARLET (DREAL Picardie)
M. Joël RICORDAY (DREAL Picardie)
M. Jérôme GRANGE (ADUGA)
M^{me} Marion GOBIN (ADUGA)
M^{me} Thérèse RAUWEL (CAUE 80)

PARTICIPANTS AUX COMITÉS DE SUIVI

M. Ackli ASSAL (Ailly-sur-Noye)
M. Guy BARRE (Ailly-sur-Noye)
M. Joël BEAUMONT (Flers-sur-Noye)
M. Frédéric BLIN (ADUGA)
M. Alain CANOINE (Flers-sur-Noye)
M^{me} Carole CARON (Fouencamps)
M. Hubert CARON (Fransures)
M. Gregory CAZIN (Chaussoy-Épagny)
M. Adrien COUTANCEAU (DREAL Picardie)
M^{me} Claudine DARTUS (Esclainvillers)
M. Dominique DEFRANCE (Rogy)
M^{me} Lucie DEHEYER (Quiry-le-sec)
M. Sébastien DUFRÉNOY (Ailly-sur-Noye)
M. Dominique DUHAMEL (Louvrechy)
M. Pierre DURAND (Ailly-sur-Noye)
M. David HEDIN (Rouvrel)
M^{me} Thérèse FLAMANT (Lawarde-Mauger)
M^{me} Béatrice FLAMENT (Dommartin)

M. Jany FROISSART (Guyencourt-sur-Noye, Vice-président de la CCVN)
M. Olivier LANDRE (La Faloise)
M. Jean-Claude LECLABART (La Faloise, Président de la CCVN)
M^{me} Élodie LECOMTE (Coullemelle)
M. Irwin LEULLIER (La Faloise)
M. Patrick LE MOULLEC
M. Roger LEVASSEUR (Folleville)
M^{me} Marie-Christine MAILLART (Cottenchy)
M^{me} Véronique MESUREUR (Mailly-Raineval)
M. Hervé NOWAK (Cottenchy)
M. Ghislain PELTOT (Chirmont)
M^{me} Anne-Marie PROVOST (Grivesnes)
M^{me} Gwendoline QUEQUET (Sourdon)
M^{me} Thérèse RAUWEL (CAUE 80)
M. Didier RICARD (Louvrechy)
M. Vincent SZYROKI (Sourdon)
M. Michel TROMPETTE (Grivesnes)
M. Jean-Michel VAN OOTHEGHEM (Chirmont)
M. Christian VARLET (DREAL Picardie)

RÉALISATION

Toporama paysagistes dplg, mandataire
3 avenue Marguerite Renaudin 92140 Clamart
01 70 28 82 82 / contact@toporama.fr
www.toporama.fr

Biotope Ingénierie de l'environnement, co-traitant
13 rue Pierre Gilles de Gennes
Parc de la Vatine 76130 Mont-Saint-Aignan
02 35 65 69 12 / normandie@biotope.fr
www.biotope.fr

Agence Bailly-Leblanc architectes du patrimoine, co-traitant
8 rue de la Mare 75020 Paris
01 47 97 93 31 / bailly.leblanc@architectesdupatrimoine.eu

Le 23 mai 2016

Introduction	6
Orientation 1: valoriser les espaces naturels, supports d'un cadre de vie de qualité	8
1.1: « Maintenir et renforcer les haies sur le plateau agricole et dans les courtils »	10
1.2: « Approfondir les connaissances sur les milieux naturels et la trame verte et bleue »	12
1.3: « Soutenir les filières d'élevage extensif favorables au maintien des milieux ouverts »	18
1.4: « Mieux préserver et valoriser les larris »	22
1.5: « Développer des activités de pleine nature »	26
1.6: « Poursuivre et amplifier la sensibilisation des habitants sur les enjeux écologiques du territoire »	28
1.7: « Inventorier les chemins du Val de Noye, et notamment ceux de la vallée humide »	30
1.8: « Créer un parcours pédestre le long de la Noye »	34
Orientation 2: promouvoir le patrimoine culturel et l'identité rurale des villages	36
2.1: « Recenser le patrimoine »	38
2.2: « Redonner une présence aux structures historiques invisibles »	40
2.3: « Réaliser quelques restaurations ou requalifications exemplaires de référence »	42
2.4: « Valoriser les chaussées-Brunehaut »	48
2.5: « Développer les possibilités de reconversion et de restauration des églises »	50
2.6: « Mettre en place des circuits thématiques »	

de découverte du patrimoine»	56
2.7: «Développer des manifestations culturelles, créer de nouvelles visites de lieux patrimoniaux»	58
Orientation 3: conjuguer éoliennes et paysage	60
3.1: «Améliorer l'éolienne en tant qu'objet dans le paysage»	62
3.2: «Suivre une méthode pour mener un projet d'éoliennes dans le Val de Noye selon des critères de paysage»	66
Orientation 4: inscrire les villages dans le paysage, créer des paysages dans les villages	70
4.1: «Assurer une transition agro-urbaine entre les villages et les espaces agraires»	72
4.2: «Requalifier et conforter les cœurs de village»	74
4.3: «Ré-inventer une singularité locale pour une architecture contemporaine et durable»	76
Annexes	78
Acronymes	80

COMMENT LA LISTE D'AC- TIONS FUT-ELLE ÉTABLIE ?

Prolongement direct des orientations du Plan de paysage, la liste d'actions à mener — qu'on peut tout simplement considérer comme des projets — répond aux critères suivants :

- Traduire les quatre orientations du Plan de paysage.
- Combiner des actions exigeant une mise en œuvre sur le long terme et des actions pouvant être réalisées à court terme.
- Agir sur toutes les structures paysagères : vallée humide / vallées sèches / plateaux.
- Mélanger des actions très localisées et d'autres se déployant sur plusieurs communes, voire l'ensemble du territoire.
- Combiner des réalisations *in situ* et des actions de projets « immatériels », telles que l'élaboration de supports de communication, la mise en œuvre d'actions de pédagogie ou l'organisation de manifestations à destination du public.

Comme l'ensemble du Plan de paysage, cette liste d'actions résulte d'une participation des élus locaux. Un comité de suivi, animé par le maître d'œuvre, leur a été dédié ; il a permis de débattre dans le détail de la finalité de chaque action et de sa formulation. C'est ainsi que certaines actions proposées par le maître d'œuvre ont été reformulées, amendées, voire supprimées tandis que d'autres furent créées à la demande des élus.

COMMENT LES METTRE EN ŒUVRE ?

La bonne réalisation de ces actions (et le respect des orientations) suppose que le Plan de paysage soit animé sur le long terme, et non seulement lors de son élaboration.

On peut imaginer que, parmi les élus et / ou les techniciens de chaque commune, l'un d'entre eux devienne un « ambassadeur », un « référent » du Plan de paysage, qu'il en défende les objectifs et prenne le leadership de leur mise en œuvre. Ce pourra être, par exemple, l'adjoint à l'urbanisme ou à l'environnement.

S'il est évident que les fiches qui présentent ces actions ne suffisent pas, en tant que telles, à lancer un projet opérationnel, elle n'en constituent pas moins le guide, la « feuille de route » dont s'empareront les élus locaux d'aujourd'hui et de demain.







Orientation 1

Valoriser les
espaces naturels,
supports
d'un cadre de vie
de qualité

« MAINTENIR ET RENFORCER LES HAIES SUR LE PLATEAU AGRICOLE ET DANS LES COURTILS »

CONSTATS / ENJEUX

- Le territoire de la communauté de communes du Val de Noye présente, entre autres, de grandes aires agricoles (plateaux, vallées sèches) ponctuées par quelques haies. Ces éléments arborés structurent le territoire d'un point de vue écologique, en particulier pour le déplacement des espèces. Mais au-delà de cet intérêt écologique, ils permettent de lutter contre les ruissellements et l'érosion des sols, purifier et améliorer la qualité de l'air.
- Les « villages-bosquets », éléments paysagers identitaires du Val de Noye, sont ceinturés par des prairies et des haies. Ces éléments bocagers accueillent une faune et une flore ordinaires qui y trouvent refuge.

Au-delà des démarches de préservation, de protection ou de gestion des milieux naturels, il apparaît nécessaire de renforcer, voire de créer, certaines continuités écologiques par des opérations de plantations.



« INTÉGRER LES ÉLÉMENTS ARBORÉS ET BOCAGERS AU SEIN DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PARTICULIÈREMENT DU PLUI »

OUTILS MOBILISABLES

- PLUi

MESURES À METTRE EN PLACE

Dans leur PLUi, les intercommunalités peuvent protéger les haies et les éléments arborés grâce à différents leviers :

- Au sein des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP), l'identification et la préservation des éléments arborés.
- Au titre de l'article L123-1-5-III 2° du code de l'urbanisme en tant qu'éléments remarquables du paysage ou pour le maintien et la remise en bon état des continuités écologiques.
- Au titre des Espaces boisés classés (EBC).
- Instauration d'emplacements réservés.

DIFFICULTÉ(S) OU OBSTACLE(S) ÉVENTUEL(S)

Ces différents outils sont facilement applicables. L'EBC est à utiliser avec précaution car il interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Cette disposition peut aller à l'encontre du maintien des milieux naturels, en particulier dans le cadre d'opération de réouverture de milieux. Cet outil est donc déconseillé pour les coteaux calcaires où on cherchera une réouverture des boisements en larris.

FINANCEMENTS MOBILISABLES

Cette sous-action ne suscite aucun coût.

LOCALISATION

- Structures paysagères concernées : toutes
- Communes concernées : toutes
- Lieux concernés : la cartographie ci-contre localise certaines haies qui méritent d'être préservées au sein du PLUi. Cet inventaire n'est pas exhaustif.

RÉFÉRENCES

- La Trame verte et bleue dans les Plans locaux d'urbanisme, Guide méthodologique, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Midi-Pyrénées. Juin 2012.
- Trame verte et bleue et documents d'urbanisme, Guide méthodologique, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Juillet 2013.
- Guide du Ministère ou des services de l'État. Brochures éditées par différents organismes ou associations ou (AFAC agroforesterie, CAUEs, PNRs...)

ACTEURS

- Maitrise d'ouvrage : Communauté de communes du Val de Noye.
- Maitrise d'œuvre : ADUGA et Antea.

PROPOSER DES DÉMARCHES DE PLANTATIONS DE HAIES EN LIEN AVEC LA TVB, LES COURTILS ET LES CHEMINS RURAUX

OUTILS MOBILISABLES

- Aide régionale : « Aide à la durabilité des pratiques agricoles (PVE) », « Initiatives régionales pour l’environnement », « Préservation et valorisation du patrimoine naturel ».
- Programme FEADER.
- PLUi : emplacement réservé pour les projets de plantation de haies.

MESURES À METTRE EN PLACE

Cette action encourage la plantation de haies d’essences locales sur le territoire, soit le long de chemins ruraux dépourvus de haies, soit en restauration de haies dégradées, soit dans les jardins privés. Plus il y aura de haies sur le territoire, plus les risques de ruissellement et d’érosion des sols seront diminués, et plus les continuités écologiques seront rétablies.

La CCVN peut intervenir de différentes façons pour créer de nouvelles haies sur son territoire :

- Mise en place de chantiers volontaires sur des secteurs ciblés avec les habitants et acteurs du territoire. Cette action peut se faire en partenariat avec l’association « Chemins de Picardie » et la Fédération des chasseurs de la Somme.
- Mise en place de projets pédagogiques avec les écoles.
- Plantation systématique de haies d’essences locales dans les nouveaux quartiers d’habitations.
- Mise à disposition d’arbres et arbustes à tarifs préférentiels (achat de gros ou contrat de culture passé avec un arboriculteur), de variétés locales.
- Aide financière à la plantation de haies.

L’ensemble de ces mesures peut s’accompagner d’une sensibilisation

Planter des haies : pourquoi, comment ?

Planter une haie, c’est compliqué ?

Il est important de réfléchir à l’objectif du projet : l’utilité de la haie, son lieu d’implantation, ses essences. A la plantation, la préparation du sol accueillant votre haie est primordiale.

Le travail se fait en trois étapes :

- sous-soler pour éclater en profondeur un sol trop compact, améliorer les réserves en eau et favoriser le développement des racines,
- labourer pour ameublir et aérer la terre et permettre à l’eau de s’infiltrer en profondeur,
- affiner la terre en surface avec un outil à dents pour faciliter la pose du paillage et la plantation.

Avant la plantation, il est nécessaire de couvrir le sol par un **paillage** qui subsistera durant les premières années de la plantation afin de protéger les jeunes plants. Ce paillage maintiendra l’humidité en évitant l’évaporation et limitera la concurrence de l’herbe sur les plants ce qui permettra une bonne reprise, une meilleure croissance et peu d’entretien. Dès lors, la plantation peut être réalisée.

Des essences locales

En réalisant des plantations sur votre parcelle, dans votre jardin, ou dans votre commune, vous marquez le paysage qui vous entoure, vous laissez une trace. Ainsi il est nécessaire de préférer des essences locales, ce qui permet de **respecter l’identité** de notre région, de préserver ses caractéristiques et d’éviter la banalisation du paysage. C’est aussi se donner les meilleures chances de réussir ses plantations en sélectionnant des plantes adaptées aux conditions de sols et de climat de notre territoire.

Pour choisir vos essences, il faut dans un premier temps réfléchir à la fonction de la haie (décorative, délimitation de parcelle, abri du gibier, brise-vent...). Ensuite il faudra observer les plantes qui poussent naturellement autour de la parcelle concernée pour s’en inspirer. Enfin, il ne faut pas hésiter à **mélanger** les arbres et les arbustes, une haie variée résistera mieux au gel et aux maladies et sera également plus favorable à la faune et donc à la **biodiversité**.

Pour vous aider dans votre choix, retrouvez la liste des 40 essences éligibles sur le site internet de la Cope : www.cope27.fr.

Un paillage biodégradable

Ce type de paillage en fibre végétale ou matière biodégradable a l’avantage, en se décomposant, de nourrir le sol et de favoriser la présence de la macrofaune et de la mésofaune. Il s’agit des différents vers de terre (anéctiques, épigés, endogés, enchytraeides), d’orbonates, de

Planter des haies : pourquoi, comment ?

Planter une haie, c’est compliqué ?

Il est important de réfléchir à l’objectif du projet : l’utilité de la haie, son lieu d’implantation, ses essences. A la plantation, la préparation du sol accueillant votre haie est primordiale.

Le travail se fait en trois étapes :

- sous-soler pour éclater en profondeur un sol trop compact, améliorer les réserves en eau et favoriser le développement des racines,
- labourer pour ameublir et aérer la terre et permettre à l’eau de s’infiltrer en profondeur,
- affiner la terre en surface avec un outil à dents pour faciliter la pose du paillage et la plantation.

Avant la plantation, il est nécessaire de couvrir le sol par un **paillage** qui subsistera durant les premières années de la plantation afin de protéger les jeunes plants. Ce paillage maintiendra l’humidité en évitant l’évaporation et limitera la concurrence de l’herbe sur les plants ce qui permettra une bonne reprise, une meilleure croissance et peu d’entretien. Dès lors, la plantation peut être réalisée.

Des essences locales

En réalisant des plantations sur votre parcelle, dans votre jardin, ou dans votre commune, vous marquez le paysage qui vous entoure, vous laissez une trace. Ainsi il est nécessaire de préférer des essences locales, ce qui permet de **respecter l’identité** de notre région, de préserver ses caractéristiques et d’éviter la banalisation du paysage. C’est aussi se donner les meilleures chances de réussir ses plantations en sélectionnant des plantes adaptées aux conditions de sols et de climat de notre territoire.

Pour choisir vos essences, il faut dans un premier temps réfléchir à la fonction de la haie (décorative, délimitation de parcelle, abri du gibier, brise-vent...). Ensuite il faudra observer les plantes qui poussent naturellement autour de la parcelle concernée pour s’en inspirer. Enfin, il ne faut pas hésiter à **mélanger** les arbres et les arbustes, une haie variée résistera mieux au gel et aux maladies et sera également plus favorable à la faune et donc à la **biodiversité**.

Pour vous aider dans votre choix, retrouvez la liste des 40 essences éligibles sur le site internet de la Cope : www.cope27.fr.

Un paillage biodégradable

Ce type de paillage en fibre végétale ou matière biodégradable a l’avantage, en se décomposant, de nourrir le sol et de favoriser la présence de la macrofaune et de la mésofaune. Il s’agit des différents vers de terre (anéctiques, épigés, endogés, enchytraeides), d’orbonates, de

grâce à une brochure.

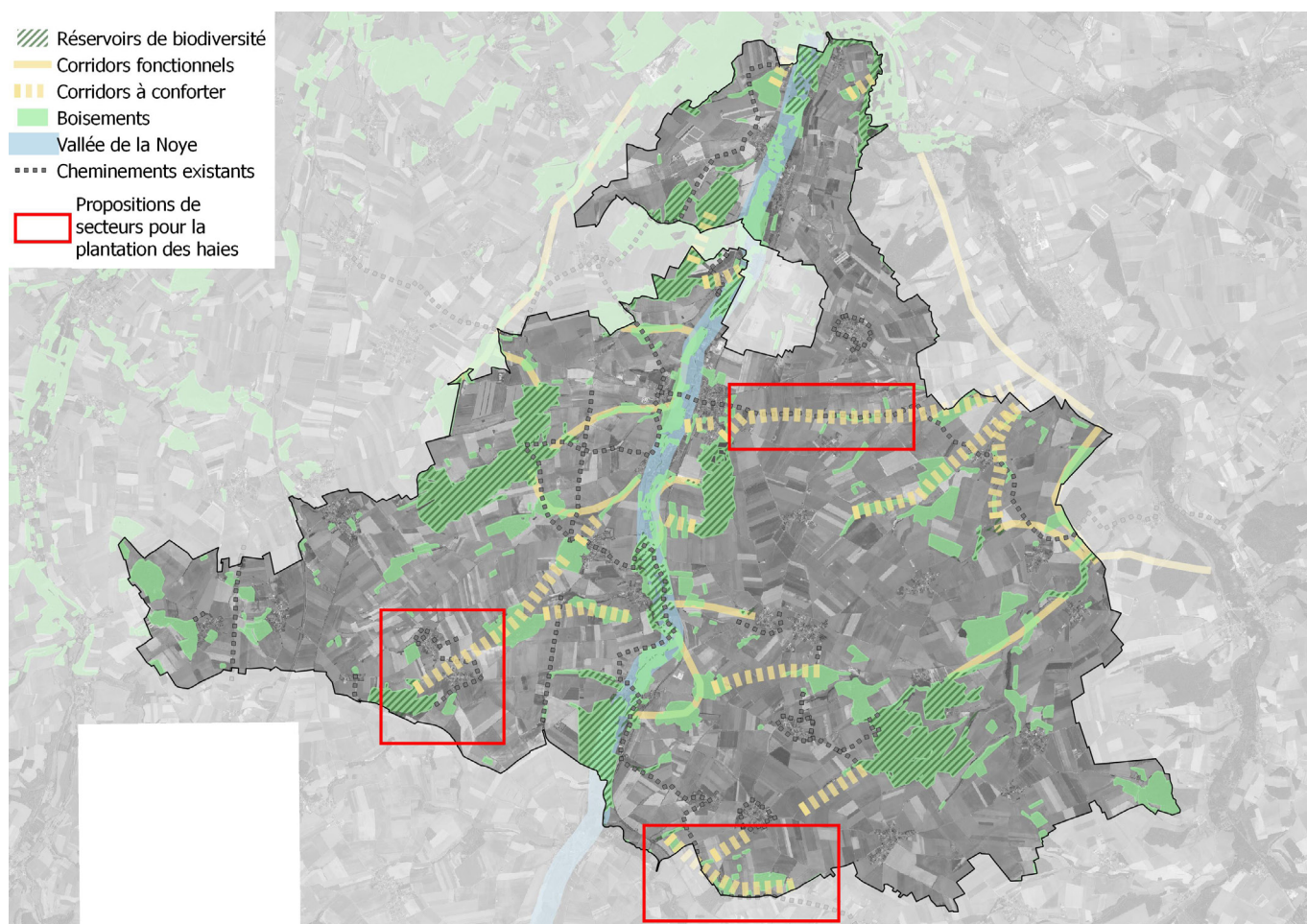
Afin de renforcer l'intérêt des haies plantées, il sera intéressant d'inscrire ces plantations dans des démarches territoriales permettant de réfléchir à l'échelle de l'exploitation agricole, de la commune ou de l'intercommunalité. Les plans de gestion et les inventaires communaux permettent, par exemple, de préciser les enjeux (ressource en bois, lutte contre l'érosion, continuités écologiques, paysage, etc.) pour mieux positionner les haies.

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Région Hauts-de-France.
- Fédération des chasseurs de la Somme.

LOCALISATION

- Structures paysagères concernées: toutes.
- Communes concernées: toutes.
- Lieux concernés: en lien avec les cheminements existants et les continuités écologiques qui ont été identifiées comme étant à restaurer, la cartographie ci-dessous propose des secteurs où la plantation de haies est envisageable.




RÉFÉRENCE

La communauté de commune du Bernavillois s'est engagée dans une action de plantation de haies et de préservation des chemins ruraux. Réalisées sous la forme de « Journées de plantations », elles ont été l'occasion d'associer habitants, usagers et acteurs locaux telles que les sociétés de chasse et les agriculteurs. L'opération a consisté en la plantation de haies (essences locales et paillage naturel) et l'installation de panneaux d'information pédagogique pour restaurer 11 chemins, soit un total de 5145m de chemin, 4465m de plantation et 680m en complément de haies existantes.


ACTEURS

- Maitrise d'ouvrage: CCVN.
- Partenaires:
 - Association « Chemins de Picardie ».
 - Fédération des chasseurs de la Somme.
 - CAUE 80.
 - Région Hauts-de-France.
 - ADUGA.



PRESERVATION DES CHEMINS RURAUX ET PLANTATION DE HAIES

COMMUNES DE HEUZECOURT, MONTIGNY-LES-JONGLEURS, PROUVILLE
Projet mars 2011



Présenté par la Communauté de Communes du Bernavillois
Les communes d'Heuzecourt, Montigny-les-Jongleurs, Prouville

Participations élargies à :

- Fédération Départementale des chasseurs de la Somme
- Conseil Régional de Picardie
- Chemins de Picardie
- Sociétés de chasse d'Heuzecourt, Montigny-les-Jongleurs et Prouville

PLANTATION DE HAIES HEUZECOURT

Le choix des chemins à Heuzecourt obéit à des objectifs particuliers. Il s'agit de restaurer les communications d'une part entre Grimont et Saint-Acheul et d'autre part entre Heuzecourt et Le Meillard par des chemins bordés de haies comme autrefois. Il pourrait être envisagé de planter d'autres haies sur les voies communautaires mais d'autres territoires seraient à aménager auparavant.

Chemin 1 dit de la Grande voie dont la largeur se trouve réduite par le labour des berges de 6 m à 3,5 m pourrait être planté dans sa partie terminale (420m). Situé entre les cultures, il permettrait de rétablir une liaison entre le fond de vallée du bois d'Heuzecourt et la vallée de Saint-Acheul.
Voir n°1 de la photo aérienne, de la carte et du cadastre



Chemin 2 dit de Grimont à Saint-Acheul a dans sa partie Ouest presque disparu. Une haie pourrait être plantée à la limite des parcelles afin de le préserver. Dans sa partie centrale, il est rétréci. Une haie permettrait à la fois de rejoindre sa partie Est, de recréer une continuité, et de préserver la bande de roulement empierrée ces dernières années par la commune. Dans la partie Est il subsiste des lambeaux de haies. Sur une longueur de 1.950 m, 1190 m pourraient être plantés et 400 m complétés...
Voir n°2



Chemin 3 dit de la ruelle du Meillard lui aussi rétréci par le labour des berges est de plus en plus dégradé. Une haie de 510 m plantée d'un seul côté et 280 m en complément des tronçons existants le préserverait et formerait une rupture dans la plaine du Meillard. La société de chasse avec l'aide de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme a implanté en 1999 une bande abri composée de buissons de 30 m² répartis entre des tronçons de luzerne de 70 m de long. Entre Mont-Renault et Béalcourt la plaine du Meillard serait ainsi coupée deux fois par des linéaires favorables à la petite faune de plaine.
Voir n°3



Chemin 4 dit de l'Ecarney inutilisé et sans aucun entretien risque de disparaître. Une haie de 170 m sur un de ses côtés prolongerait celle qui borde la pâture voisine. Serait ainsi reconstitué un maillage de rideaux végétaux parallèles et perpendiculaires à la vallée. *Voir n°4*



La longueur plantée pourrait être d'environ 2 380 m + 680 m en complément de haies existantes (cf. annexe n°1)

1



Plantation de haies et préservation des chemins ruraux

Circuit 1 : Heuzecourt, Montigny-les-Jongleurs



Éléments fondamentaux des villages-bosquets du Bernavillois, abris au vent, freins au ruissellement, refuges de la petite faune de plaine, réservoirs de biodiversité, corridors écologiques de la trame verte, de nouvelles haies ont été plantées sur les territoires d'Heuzecourt, de Montigny-les-Jongleurs et de Prouville.

Elles préservent les chemins ruraux qui, lorsqu'ils ne sont pas utilisés, ont tendance à rétrécir ou à disparaître. Symboles de renaissance, les haies portent à Heuzecourt les noms des derniers enfants nés dans la commune.

Sur ce circuit 1 qui comprend les Chemins de Grimont à Saint-Acheul, de la Grande Voie à Heuzecourt, de Rateau à Montigny-les-Jongleurs, 2 130 m de haies ont été plantées ou restaurées. Sociétés de chasse, conseils municipaux, agriculteurs et habitants ont participé à ces travaux. Qu'ils en soient remerciés !

Partenaires



3 autres circuits vous attendent à Heuzecourt, Montigny-les-Jongleurs et Prouville

2

¹ Arbres et haies de Picardie, Observer, projeter et protéger le patrimoine boisé. CAUE 80.

² Préservation des chemins ruraux et

plantations de haies, Communes de Heuzecourt, Montigny-lès-Jongleurs, Prouville. Projet de mars 2011. Communauté de communes du Bernavillois.

« APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES MILIEUX NATURELS ET LA TRAME VERTE ET BLEUE »

CONSTATS / ENJEUX

Le territoire de la communauté de communes du Val de Noye présente des milieux naturels riches et variés : vallée humide, coteaux calcaires, boisements et couronne bocagère. La faune et la flore associées sont parfois rares en Picardie. Les nombreuses protections et les inventaires du patrimoine du naturel (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO) témoignent de cette richesse.

Ce présent Plan de paysage a permis de dresser un premier diagnostic des milieux naturels. Le CEN Picardie participe également de la connaissance du milieu naturel de la CCVN. Néanmoins, les connaissances naturalistes et le fonctionnement écologique du territoire pourraient être approfondis notamment au travers de la mise en place d'inventaires scientifiques ciblés.

OBJECTIFS / PRINCIPES

Cette action répond aux sous-orientations suivantes :

- Préserver et renforcer la trame verte et bleue.
- Préserver les milieux naturels vecteurs d'une véritable identité pour le Val de Noye.

OUTILS MOBILISABLES

- Aide régionale : « Initiatives régionales pour l'environnement », « Préservation et valorisation du patrimoine naturel ».
- Fonds de dotation pour la biodiversité.

MESURES À METTRE EN PLACE

Cette action consiste à acquérir une meilleure connaissance des enjeux écologiques locaux afin de les intégrer en amont des projets d'aménagement.

Plusieurs actions peuvent être entreprises :

- Réalisation d'inventaires scientifiques (zone humide, faune, flore) ponctuels sur des milieux d'intérêts que la CCVN souhaite protéger ou sur les zones de projets afin d'anticiper la protection des milieux.

Ces missions peuvent être confiées soient à :

- Une association locale (CEN, LPO, etc.) ;
- Un prestataire de services.

- Mise en place d'atlas de la biodiversité communale (ABC). Les atlas de la biodiversité communale sont des outils permettant d'avoir cette vision globale. Des démarches participatives impliquant les citoyens peuvent être créées : inventaires participatifs, sorties pédagogiques, etc. Les données produites et les enjeux identifiés sont formalisés dans un document synthétique et pédagogique destiné aux élus et aux habitants reprenant les espèces présentes sur le territoire et affinant les continuités écologiques. La mise en place d'un tel outil sera également l'occasion de cibler les plantations de haies à réaliser (en lien avec l'action « Maintenir et renforcer les haies sur le plateau agricole et au sein des courtils »).

FINANCEMENTS MOBILISABLES	Région Hauts-de-France Fonds de dotation pour la biodiversité
LOCALISATION	Structures paysagères concernées : toutes Communes concernées : toutes
RÉFÉRENCES	<ul style="list-style-type: none"> • La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin met en place un «Atlas de la biodiversité des communes». Il s'inscrit avant tout dans une démarche participative où les habitants sont invités à faire part de leurs observations au travers de vigie-nature (programme de sciences participatives mené par le muséum national d'histoire naturelle) ou directement sur le site internet de la communauté d'agglomération. • Atlas de la biodiversité communale, S'approprier et protéger la biodiversité de son territoire. Guide ABC. Octobre 2014.
ACTEURS	Maitrise d'ouvrage: CCVN et/ou communes volontaires.
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Conservatoire des espaces naturels Picardie. • CPIE Vallée de la Somme. • Muséum national d'histoire naturelle. • Entreprises privées.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin met en place un Atlas de la Biodiversité des Communes (ou « ABC ») : un inventaire de la faune, de la flore et des habitats réalisé au niveau intercommunal.

L'objectif de l'ABC est de découvrir, préserver et mettre en valeur un patrimoine naturel jusqu'alors mal connu, mais aussi de sensibiliser et mobiliser durablement l'ensemble des acteurs locaux à la préservation de la biodiversité, pour faire de celle-ci une richesse et un atout local.

L'ABC s'inscrit avant tout dans une démarche participative. Les données rassemblées résultent d'inventaires réalisés par le service environnement mais également d'échanges avec les associations naturalistes locales (ISE, Picardie Nature, ...).

Si les associations et les professionnels permettent de rassembler une majeure partie des informations, vous constituez le maillon manquant à cette chaîne.

Nos jardins regorgent de biodiversité ! Aidez-nous à la connaître au travers du programme national « Vigie-Nature » ou en nous faisant directement part de vos observations [ici](#). Aidez-nous à la préserver en réalisant chez vous des aménagements simples (Hôtels à insectes, mangeoires, richoïrs, ...)

Participez à Vigie-Nature Transmettre une observation

Déterminer une espèce

« SOUTENIR LES FILIÈRES D'ÉLEVAGE EXTENSIF FAVORABLES AU MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS »

CONSTATS / ENJEUX

Le territoire de la communauté de communes présente plusieurs milieux ouverts d'intérêt liés à la vallée de la Noye (prairies humides), aux coteaux calcaires (larris) et aux pâtures des courtils. La grande majorité de ces milieux sont des terrains privés exploités par des agriculteurs. Les démarches réglementaires présentent donc des limites car elles ne peuvent totalement maîtriser les itinéraires de gestion. Il faut donc soutenir, encourager et développer toutes les démarches, actions ou filières qui, directement ou non, participent à la pérennité et la gestion des prairies.

OBJECTIFS / PRINCIPES

Cette action répond à la sous-orientation « Préserver les milieux naturels vecteurs d'une véritable identité pour le Val de Noye ». L'intérêt sera triple :

- Développer une activité économique locale rentable.
- Ouvrir les paysages, notamment du fond de la vallée de la Noye.
- Favoriser la biodiversité de prairie.

OUTILS MOBILISABLES

- Aide régionale : « Aide à la durabilité des pratiques agricoles (PVE) », « Initiatives régionales pour l'environnement » et « Préservation et valorisation du patrimoine naturel ».
- PAC : Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), GIEE.
- PLUi : classement en zone N de la vallée humide de la Noye et des coteaux calcaires (pas d'EBC), classement au titre de l'article L 123-1-5-III 5° des pâtures au sein des zones urbaines.

MESURES À METTRE EN PLACE

Si, dans les paysages mixtes, les bois permettent de maintenir une certaine armature du végétal dans un paysage de cultures et de champs ouverts, il est essentiel, dans la vallée de la Noye et sur les coteaux calcaires, de préserver les exploitations qui participent au maintien des prairies. Il convient de soutenir l'ensemble des filières d'élevage, et notamment celles attachées à la valorisation des prairies et les démarches valorisant les haies et les éléments fixes du paysage.

Plusieurs leviers peuvent être actionnés :

- Débroussaillage des larris enfrichés par des associations de réinsertion locales (brigades vertes).
- Mise en place de MAEC et notamment les MAEC « système » sont des dispositifs financiers en faveur des agriculteurs volontaires. Ce dispositif est piloté par la Région. Un opérateur territorial doit toutefois proposer un projet agri-environnemental justifiant la mise en place d'un tel dispositif sur le territoire et assurer son animation.
- Soutien de certains circuits courts (mise à disposition de locaux ou accompagnement dans l'ouverture de points de ventes, appui dans la

RÉFÉRENCES

La Communauté de Communes du Pays de Bray est opératrice pour la mise en place de Mesures agro-environnementales (MAE) sur son territoire (cf. page ci-contre). Ce sont 42 exploitations du territoire qui sont engagées, depuis 2008, dans la mise en œuvre de MAE. Elles assurent la mise en place de pratiques et d'aménagements compatibles avec les préoccupations environnementales identifiées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Bray : une baisse des quantités de phytosanitaires et fertilisants utilisés, un entretien des éléments du paysage, ou encore un entretien des éléments naturels intervenant dans le maintien de la qualité de l'eau. Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) ont notamment permis, en 2009 et 2010, l'entretien et la protection de : 102 arbres, 1,6 km de fossés, 53 km de haies (avec un entretien sur 1 ou 2 côtés), 58 mares, 16 ha de pré-verger, 410 ha de prairies avec une limitation de fertilisation.

ACTEURS

- Référents :
 - CCVN.
 - Chambre d'agriculture 80.
- Partenaires :
 - Région Hauts-de-France.
 - Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Picardie.
 - Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Picardie.

"Les Mesures Agro - Environnementales (MAE) en Pays de Bray"

Depuis 2008,

la Communauté de Communes est opérateur pour la mise en place de Mesures Agro-Environnementales (MAE) sur le territoire du Pays de Bray.

Avec le développement des mesures agro-environnementales et le maintien de la diversité des productions, ce sont des moyens forts qui sont activés au service de l'attractivité du territoire dont le caractère rural et l'ambiance préservée constituent des atouts importants. réhistoire à la période gauloise : l'homme défriche les espaces

En 2012,

ce sont 42 exploitations du territoire qui sont engagées, depuis 2008, dans la mise en œuvre de MAE. Elles assurent la mise en place de pratiques et d'aménagements compatibles avec les préoccupations environnementales identifiées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray : une baisse des quantités de phytosanitaires et fertilisants utilisés, un entretien des éléments du paysage, ou encore un entretien des éléments naturels intervenant dans le maintien de la qualité de l'eau.

Cette opération est réalisée avec un financement multiple provenant, de l'Europe, du Conseil régional de Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Communauté de Communes du Pays de Bray. Elle s'appuie également sur un accompagnement technique, des agriculteurs volontaires, effectué par la Chambre d'Agriculture de l'Oise.

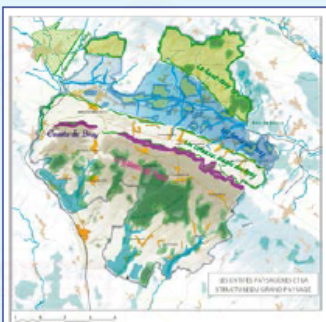


L'enjeu « Prairies et Paysages » sur l'intégralité du territoire de la CCBP

Afin d'accompagner les agriculteurs dans la préservation et la valorisation des ressources naturelles et des éléments structurants du paysage (prairies, haies, mares, talus, muret, chemin...), plusieurs mesures sont proposées pour l'enjeu « Prairies et Paysages » qui concerne tout le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Les pratiques et aménagements réalisés par les exploitations agricoles afin de mettre en œuvre ces Mesures Agro Environnementales Territorialisées (MAET) sont :

- **Les mesures « Herbe »** : création et entretien d'un couvert herbacé, limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairie, entretien des vergers hautes tiges.
- **Les Mesures « Éléments fixes »** : entretien de bosquets, des haies, de ripisylve, d'arbres isolés ou en alignement, de talus enherbés, des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, ou encore restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau.
- **Les mesures « Grandes cultures »** : réduction des traitements phytosanitaires, conversion à l'agriculture biologique, création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique, ou encore création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique.



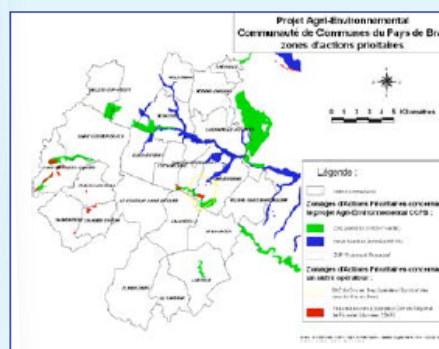
Carte : les aménités paysagères - CCBP.

L'enjeu « Zones Humides »

L'enjeu « zones à dominante humide » - Enjeu « Directive Cadre sur l'Eau (DCE) - zones humides » a comme objectif un accompagnement des exploitations agricoles pour qu'elles adaptent leurs pratiques culturales.

Ces mesures visent à préserver ou rétablir la qualité de l'eau. Elles permettent de répondre à des menaces localisées en priorité sur les Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) et dans les bassins versants prioritaires au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Les mesures phares de cet enjeu sont : les mesures « Herbe » et les mesures « Éléments fixes ».



Danger « Zones Humides » - en bleu sur la carte

Les résultats des Mesures Agro-Environnementales en Pays de Bray

Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) ont notamment permis en 2009 et 2010, l'entretien donc la protection de :

- 102 arbres
- 1,6 km de fossés
- 53 km de haies (avec un entretien sur 1 ou 2 côtés)
- 58 mares
- 16 ha de pré-verger
- 430 ha de prairies avec une limitation de fertilisation

Participation financière : FEADER / Europe - Région Picardie
Bibliographie : DRSA D - INRA / CCBP / Atlas des Paysages de l'Oise
Rapports de Recherche / Arbres et Haies en Picardie-2006
La revue Parlementaire - Wikipedia
L'EE - Document du SCDT du Pays de Bray

Rédaction : Dolia BERTOGLI - CCBP - CAUE de l'Oise - Conservatoire d'Espace Naturel de Picardie
Credits Photos : CCBP - CSA Oise - CAUE de l'Oise - CEN de Picardie (DT)
Réalisation : L'Etat carté & CCBP



« MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER LES LARRIS »

CONSTATS / ENJEUX

Sur les versants abrupts des vallées sèches, là où le calcaire affleure, se développent des pelouses rases. Ces pelouses, appelés larris dans le département, abritent une importante richesse écologique spécifique. Ainsi, grâce au maintien du pâturage bovin et aux lapins et chevreuils, quelques pelouses calcicoles au sein des coteaux boisés calcaires sont encore présentes sur le territoire du Val de Noye, sur les coteaux de vallées sèches (Mailly-Raineval, Aubvilliers et du bois d'Havilliers). Les larris sont des milieux naturels identitaires pour la communauté de communes. Des actions de maintien et de restauration sont à envisager.

OBJECTIFS / PRINCIPES

Cette action répond à la sous-orientation :
«Préserver les milieux naturels vecteurs d'une véritable identité pour le Val de Noye».

OUTILS MOBILISABLES

- Aide régionale: «Aide à la durabilité des pratiques agricoles (PVE)», «Initiatives régionales pour l'environnement» et «Préservation et valorisation du patrimoine naturel».
- PAC: mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).
- PLUi: classement en zone N des coteaux calcaires. Ne surtout pas créer d'EBC (qui ne ferait que protéger leur éventuel enrichissement et leur transformation à terme en bois)

MESURES À METTRE EN PLACE

La restauration écologique des pelouses sèches passe par le maintien de milieux ouverts sur une proportion importante de la surface des coteaux. Elle est compatible avec le maintien d'une certaine quantité de broussailles éparses (arbustes épineux, genévrier), indispensables à de nombreux oiseaux et insectes.

Des opérations ponctuelles de débroussaillage ne suffisent pas à maintenir les pelouses sèches à long terme en bon état. Elles doivent être complétées par une gestion courante, qui peut prendre la forme de fauche ou de pâturage. Le pâturage ovin ou mixte était la forme traditionnelle d'entretien de ces coteaux.

La CCVN peut intervenir de différentes façons sur le maintien et la restauration des larris sur son territoire :

- Maîtrise foncière. Les communes peuvent acquérir les larris qu'elles souhaitent préserver pour mener elles-mêmes la restauration et la gestion courante.

Pour le débroussaillage, la CCVN peut:

- Faire appel à des prestataires de service.
- Organiser des « chantiers-nature » réalisés par des bénévoles.
- Missionner des associations locales de réinsertion (par exemple pour

débroussailler des larris enrichés (brigades vertes)).

- Pour une gestion courante, la CCVN peut opter pour une gestion par fauche, avec exportation des produits de fauche. Elle dispose alors des mêmes options que pour les opérations ponctuelles de débroussaillage.

Si la CCVN opte pour une gestion courante par pâturage conservatoire, elle peut :

- Déléguer la gestion par pâturage au CEN Picardie.
- Mettre les parcelles à disposition d'éleveurs avec un cahier des charges précis.
- Se doter en régie d'un troupeau de gestion conservatoire, qu'elle pourra aussi mobiliser sur diverses prairies, grands espaces verts, pelouses de parcs et châteaux, etc. Ceci suppose l'embauche d'un berger et l'aménagement d'un bâtiment d'élevage.

Pour les larris ne bénéficiant pas d'une maîtrise foncière par les communes, la CCVN peut :

- S'entretenir avec les agriculteurs exploitants et les sensibiliser aux problématiques environnementales de ces milieux.
- Se porter opérateur pour des MAEC «pelouses calcicoles» en collaboration avec l'agriculteur exploitant.
- Pour toutes ces options, la CCVN doit mettre en place un partenariat avec le CEN Picardie qui sera à-même de la conseiller et de l'accompagner dans sa démarche.

- PAC

FINANCEMENTS
MOBILISABLES

LOCALISATION

- Structures paysagères : vallées sèches et coteaux.
- Lieux : la cartographie ci-dessous localise certaines pelouses calcicoles du territoire sur la base des données existantes. Cet inventaire n'est donc pas exhaustif.

 RÉFÉRENCES

- La commune d'Ailly-sur-Noye a mis en place un partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels de Picardie sur le site de la Vallée Grand-mère. Dans ce cadre, des chantiers nature de débroussaillage sont organisés ainsi que des « sorties-nature » (cf. ci-contre).
- La ville d'Evreux (27), qui a remplacé la gestion mécanique des prairies de coteaux par du pâturage itinérant (cf. ci-contre en bas)
- Les larris de Baybelle, à Rocquemont (76), pâturés par des moutons (cf. ci-dessous).

 ACTEURS

- Maîtrise d'ouvrage: CCVN.
- Partenaires:
 - Agriculteurs et propriétaires fonciers.
 - CEN de Picardie.
 - Chambre d'agriculture 80.



¹ Les larris de Baybelle (17,4 ha), à Rocquemont (76), sont situés sur les terres d'un seul propriétaire, qui a signé une convention d'entretien

avec le CENP en 2006 pour une durée de 10 ans, reconductible. Après un débroussaillage mécanisé la première année a été instauré le pâturage de

moutons solognots (très rustiques) pour l'entretien du site.

« DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE »

CONSTATS / ENJEUX

L'accueil du public dans les espaces naturels permet de rapprocher la population de son cadre de vie. Cette offre doit être développée et devenir plus attractive en particulier au travers de la valorisation des nombreux sentiers de randonnée avec les acteurs locaux, en adaptant le niveau de fréquentation à la sensibilité écologique de chaque espace. Plusieurs sites sont potentiels : les tours de village, la vallée de la Noye et les larris.

OBJECTIFS / PRINCIPES

Cette action répond à la sous-orientation suivante :
«Valoriser les espaces naturels les moins sensibles pour les activités de nature».

OUTILS MOBILISABLES

«Sortie nature» organisée par le CEN Picardie, itinéraire de randonnée, randonnée de VTT, activité de pêche, visite de ferme.

MESURES À METTRE EN PLACE

Il s'agit de permettre aux habitants et aux visiteurs du Val de Noye de se réapproprier les milieux naturels grâce à des usages nouveaux ou traditionnels compatibles avec leur état de conservation et avec leur mode de gestion courante. De très nombreuses actions peuvent être mises en œuvre en fonction de la qualité des sites, de la volonté des riverains, des entreprises touristiques, agricoles ou alimentaires :

- Organiser et animer des sorties-natures et des sorties pour les scolaires permettant de découvrir les richesses faunistiques et floristiques. Elles peuvent aussi s'appuyer sur la présence d'un troupeau ovin de gestion conservatoire (le pâturage, la naissance des agneaux, etc.).
- Organisation d'événementiels qui valorisent la présence d'un troupeau ovin :
 - Journée «Naissance des agneaux».
 - Journée «Tonte des moutons», etc.
- Organiser des ateliers de collecte et de valorisation des produits des coteaux secs : cueillette et transformation de petits fruits sauvages. La gestion conservatoire des coteaux pourra favoriser les arbustes fruitiers d'intérêt (ronces, églantiers, cornouillers mâles, genévriers). Des arbustes complémentaires pourront être plantés. Une négociation sera à mener pour l'ouverture des parcelles au public à certaines saisons.
- Créer un itinéraire de randonnée le long de la Noye (cf. fiche action 7) pour mettre en valeur ce patrimoine.
- Développer un partenariat avec le comité départemental de kayak pour connaître les modalités d'ouverture de la Noye à cette activité.
- Mettre en valeur les courtils et proposer ces itinéraires sur le site internet de l'office de tourisme.
- Développer un partenariat avec le Comité régional de tourisme équestre pour développer l'offre sur le territoire.

FINANCEMENTS
MOBILISABLES

- Région Hauts-de-France

LOCALISATION

- Structures paysagères concernées: toutes.
- Communes concernées: toutes.

PARTENAIRES

- Conservatoire des espaces naturels de Picardie.
- CPIE Vallée de la Somme.
- Muséum national d'histoire naturelle.
- Entreprises privées.
- Office de tourisme du Val de Noye.

« POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA SENSIBILISATION DES HABITANTS SUR LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE »

CONSTATS / ENJEUX

La sensibilisation actuelle passe principalement par des « sorties-nature » notamment avec le CEN Picardie autour de la Vallée grand-mère et des milieux aquatiques et humides de la vallée de la Noye.

OBJECTIFS / PRINCIPES

Cette action répond à la sous-orientation suivante :
« Valoriser les espaces naturels les moins sensibles pour les activités de nature ».

OUTILS MOBILISABLES

- Sortie nature organisée par le CEN Picardie.
- Itinéraire de randonnée.
- Randonnée de VTT.
- Activité de pêche.
- Visite de ferme.

MESURES À METTRE EN PLACE

La sensibilisation et la communication auprès des citoyens seront poursuivies et améliorées grâce notamment aux actions du Plan de paysage. Elles ne se limiteront pas à l'élaboration de visuels de communication, dont l'efficacité est médiocre. En effet, mieux vaut développer des actions concrètes, permettant à la fois de réaliser des projets *in situ*, de créer du lien social et d'attirer l'attention de la presse locale. Ce sera par exemple :

- Mise en place d'un chantier volontaire pour la plantation de haies. Cette action sera également l'occasion de sensibiliser les habitants à la plantation de haies d'essence locale et variée et aux espèces exotiques envahissantes. Des plaquettes avec les espèces préconisées et déconseillées pourront alors être réalisées.
- Mise en place de chantier volontaire pour le débroussaillage des larris. De même, cette action sera l'occasion de sensibiliser les habitants aux richesses spécifiques des milieux ouverts calcicoles et à leur fragilité.
- Mise en place de projets pédagogiques avec les écoles, différentes thématiques peuvent être développées : la protection des haies, l'inventaire de la biodiversité communale, etc.
- Mise en place d'un inventaire de la biodiversité participatif au travers de l'atlas de la biodiversité communal.
- Mise en place de diverses évènements et sorties (cf. fiche 5) en lien avec les milieux naturels du Val de Noye.

Par ailleurs, l'ensemble des actions menées sur le territoire seront relayées par les communes et la CCVN au travers :

- Du site internet de la communauté de communes : création d'un volet « environnement » qui rassemble l'ensemble des actions menées sur le territoire.
- De brochures d'information des divers évènements menés sur le terri-

toire.

LOCALISATION

- Structures paysagères concernées : toutes.
- Communes concernées : toutes.

PARTENAIRES

- Conservatoire des espaces naturels de Picardie.
- CPIE Vallée de la Somme.
- Muséum national d'histoire Naturelle.
- Entreprises privées.
- Office de tourisme du Val de Noye.



¹ Panneau de sensibilisation dont l'efficacité est accrue par son installation *in situ*. Source: GIC Oisemont.

« INVENTORIER LES CHEMINS DU VAL DE NOYE, ET NOTAMMENT CEUX DE LA VALLÉE HUMIDE »

CONSTATS / ENJEUX

Les chemins du Val de Noye forment un réseau souvent discontinu. Le GR 124, en empruntant des chemins et de petites routes, parvient à parcourir, du nord au sud, une alternance de vallées sèches, de vallée humide et de plateaux. Mais il est très difficile, voire impossible, de suivre la vallée humide dans sa longueur, et encore plus de longer la Noye, alors que la rivière est considérée par beaucoup comme l'un des motifs paysagers majeurs du Val de Noye. Même les traversées sont rares en dehors des villages.

Sur les plateaux et dans les vallées sèches, le réseau de chemins a évidemment souffert des multiples remembrements, mais les agriculteurs en conservent et entretiennent certains.

Dans les bois et forêts, qui sont privés dans leur immense majorité, le réseau est souvent dense et accessible.

Les enjeux sont donc les suivants :

- La connaissance du patrimoine de chemins.
- La rationalisation et l'amélioration du réseau de chemins.

OBJECTIFS / PRINCIPES

- Améliorer la connaissance du réseau de chemins existants, ce qui permettra de :
- Protéger certains chemins menacés et présentant une valeur paysagère, patrimoniale et / ou d'usage.
- Améliorer le réseau de chemins en le maillant, ce qui permettra notamment de longer la Noye de façon continue et de re-créeer des tours de village.
- Développer les circulations douces (pédestre, cycliste, équestre, etc.), qui participent d'un développement durable et favorisent un tourisme doux.

OUTILS MOBILISABLES

- Le plan cadastral.
- Le plan des itinéraires pédestres et VTT édité par l'office du tourisme.
- La carte IGN 25000 sur laquelle figure l'itinéraire des GR 123 et 124, les photographies aériennes (IGN).
- Le Plan de paysage (cf. Diagnostic / 2.7 Parcourir les paysages).

MESURES À METTRE EN PLACE

1. Cartographier précisément sur fond de plan cadastral tous les chemins, dans chaque commune, en distinguant plusieurs critères :
 - Le statut : public (communal ou intercommunal), privé avec tolérance d'usage public, privé avec servitude, privé sans tolérance d'usage public.
 - La largeur : carrossable ou non.
 - La nature : terre / gazon / pierre, etc.
 - L'usage : utilisation par un itinéraire de randonnée (PR, GR, circuit de découverte, etc.), utilisation par des engins agricoles, etc. Praticable par un VTT, praticable à cheval, praticable à pied, etc.

-
2. Coordonner la cartographie de façon à ce que toutes les communes adoptent la même méthode (échelle, fond de plan, code couleur, etc.)
 3. Photographier les chemins (ou futurs chemins) afin d'en diffuser la connaissance.
 4. Recueillir les éventuelles cartes postales anciennes de ces chemins permettant d'en connaître l'état ancien.

DIFFICULTÉS OU OBSTACLES

- Ne pas se fier seulement aux cartes, qui sont par nature imprécises et datées, mais arpenter les chemins, se rendre compte par soi-même.
- Dépasser les réticences des propriétaires.
- Coordonner l'action de toutes les communes de façon à obtenir un document cohérent.
- Être précis. Un plan cadastral à une échelle 1/10000^e peut être une bonne base.
- Tenir le plan à jour.

LOCALISATION

Structures paysagères concernées :

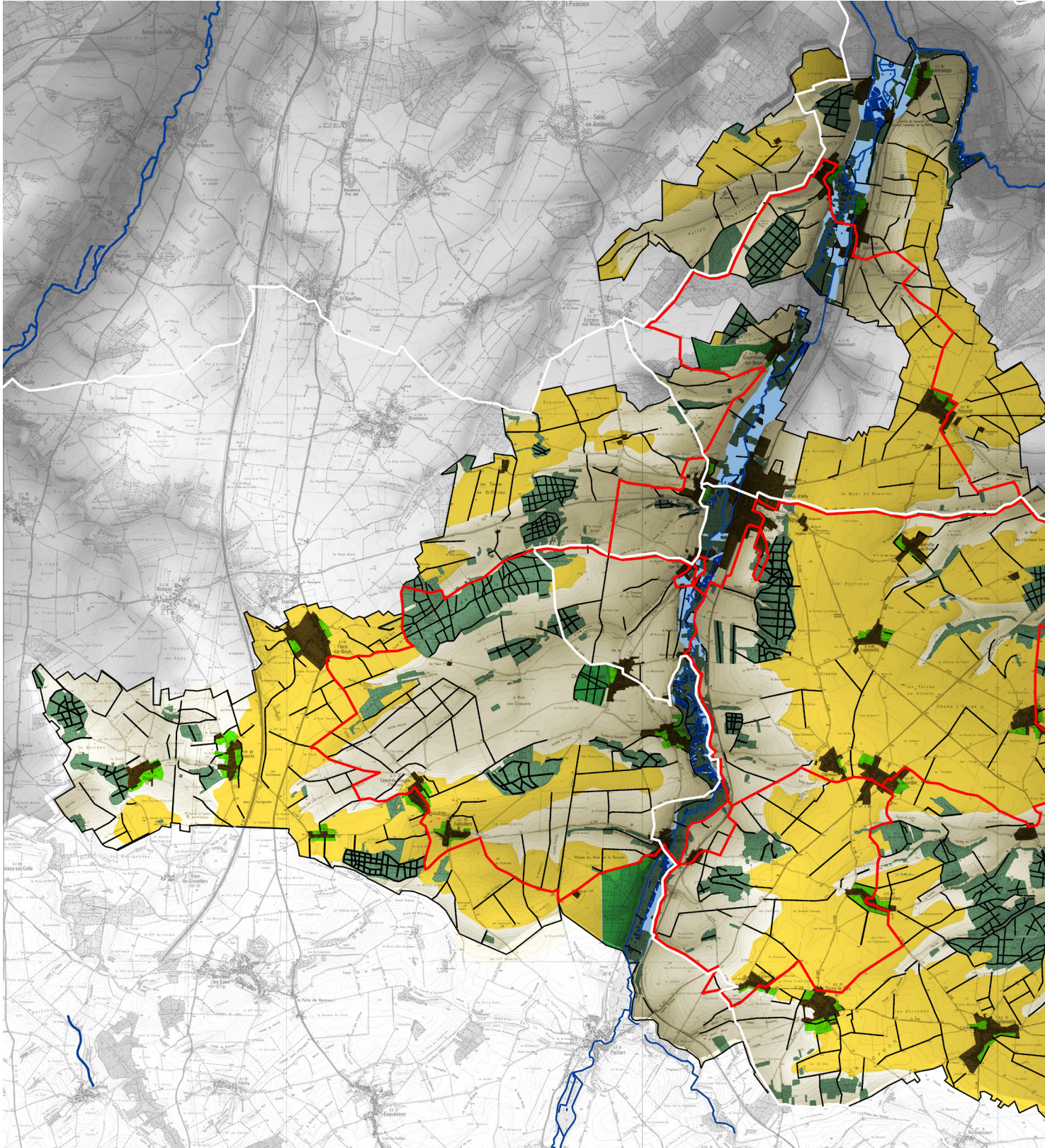
- Toutes.

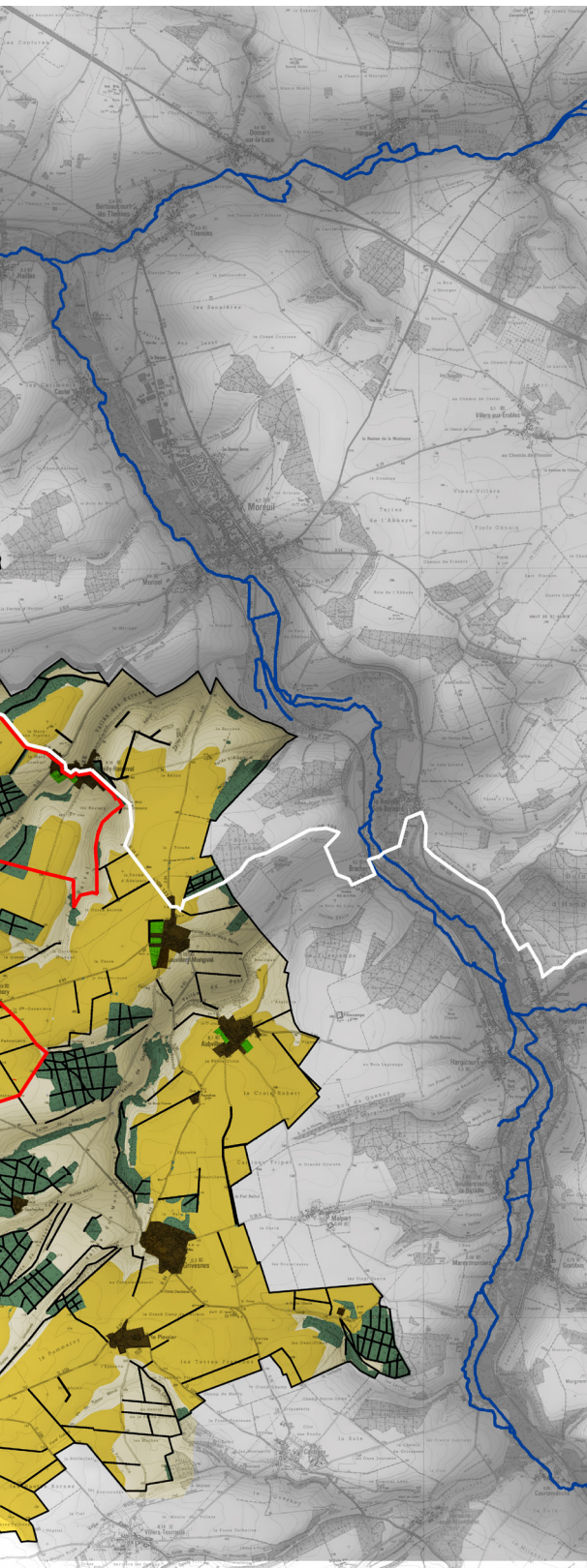
Communes concernées :

- Toutes.





PARTENAIRES

- CCVN et communes.
- Propriétaires fonciers.
- Office de tourisme du Val de Noye.





LES CHEMINS TELS QU'ILS FIGURENT
SUR LA CARTE IGN 1/25000 ET LES
DOCUMENTS TOURISTIQUES

-  Chemin de grande randonnée (GR 123 et 124)
-  Circuit VTT balisé par la CCVN
-  Autres chemins (sentier, chemins de terre large, chemins carrossables, privés et publics)
-  Cours d'eau



« CRÉER UN PARCOURS PÉDESTRE LE LONG DE LA NOYE »

CONSTATS / ENJEUX

Aujourd'hui, il est impossible, sur le territoire de la CCVN, de longer la Noye sur toute sa longueur.

- Certains chemins, privés, sont inaccessibles.
- Il arrive que la Noye ne soit longée par aucun chemin.
- Le GR 124 est contraint de zigzaguer entre la vallée et les coteaux, au gré des opportunités de cheminement le long de la rivière.
- Beaucoup d'élus et d'habitants regrettent cette situation.

OBJECTIFS

- Développer un tourisme qui soit à la fois « vert » et « culturel ».
- Offrir un loisir de proximité aux habitants du Val de Noye.
- Développer la connaissance des paysages, du patrimoine et des milieux naturels de la Noye par les habitants de la CCVN et les visiteurs.
- Améliorer le tracé du GR 124.

MÉTHODE ET MESURES À METTRE EN PLACE

Il s'agit de définir un itinéraire pédestre, cyclable (VTT) et équestre qui parcourt toute la vallée de la soit. Cet itinéraire sera fonction de :

- La valeur paysagère des lieux traversés.
- L'intérêt de certains édifices patrimoniaux.
- L'intérêt et la fragilité de certains espaces naturels.
- La présence de gites ruraux, auberges, restaurants, offices du tourisme, gares, etc. de façon à développer l'économie locale.
- La propriété foncière et de l'opportunité d'acquérir certaines parcelles privés.
- L'existence de sections de chemins.
- La possibilité d'en créer de nouveaux ou d'utiliser des chemins privés.

On procédera dans cet ordre :

1. Rencontrer les associations locales de randonnée, de VTT, de pêche et d'équitation afin de recueillir leurs souhaits.
2. Définir, en s'appuyant sur la carte des chemins existants (cf. action dédiée), un itinéraire sur toute la longueur de la Noye.
- 2 bis. Rencontrer les propriétaires des chemins concernés par l'itinéraire. Recueillir leur avis et leurs souhaits. Éventuellement, adapter l'itinéraire en fonction.
3. Définir des emplacements réservés dans le PLUi permettant, à terme, de créer de nouveaux chemins.
4. Éventuellement, recourir aux prestations d'un géomètre pour borner les parcelles ou relever des écarts entre la limite physique et la limite cadastrale.
6. Prioriser les achats et/ou les préemptions et/ou les conventions avec les propriétaires privés de chemins permettant de longer la Noye ou de relier deux itinéraires majeurs.
7. Acheter et/ou préempter et/ou passer des conventions.

DIFFICULTÉS OU OBSTACLES

- Coordonner l'action de toutes les communes.
- Associer la commune de Remiencourt, que la Noye traverse, bien que cette commune appartienne à une autre intercommunalité.

LOCALISATION

- Structure(s) paysagère(s) concernée(s):
La vallée humide de la Noye.
- Commune(s) concernée(s):
Toutes les communes dont le territoire est traversé ou longé par la Noye: Fouencamps, Cottenchy, Dommartin, Remiencourt, Guyencourt-sur-Noye, Ailly-sur-Noye, Chaussoy-Épagny, La Faloise, Folleville.

PARTENAIRES

Dans la CCVN:

- Les élus des communes.
- Syndicat de distribution et de traitement des eaux (SDTE) de la Vallée de la Noye.
- Les associations locales de randonnée, de VTT, d'équitation, de canoë-kayak, de pêche.

Partenaires extérieurs:

- CAUE 80.
- DDT 80.
- Fédération française de randonnée pédestre (FFRP).
- Fédération française de cyclisme (VTT).
- Fédération française d'équitation (FFE).
- Fédération française de canoë-kayak (FFCK).
- Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF).



¹ Un chemin pédestre longeant la Noye à Guyencourt-sur-Noye.

² Un des chemins permettant de parcourir le fond de la vallée de la



Noye. Berny-sur-Noye, commune d'Ailly-sur-Noye.



Orientation 2

Promouvoir
le patrimoine
culturel

« RECENSER LE PATRIMOINE »

CONSTATS / ENJEUX

Bien que diverses études aient porté, directement ou indirectement sur le patrimoine culturel de la CCVN, aucune ne recense le patrimoine, protégé ou non, de façon exhaustive.

OBJECTIFS / PRINCIPES

Afin de le préserver, le restaurer et en faire un moyen de développer le tourisme, il s'agit d'avoir une connaissance complète de tous les éléments patrimoniaux du territoire.

MESURES À METTRE EN PLACE

- Réaliser l'inventaire: enquêtes documentaires et recensement du patrimoine *in situ*, analyse et descriptif, plan et coupe, géoréférencement, photographie.
- Rassembler les diverses représentations de ce patrimoine: photographies et cartes postales, gravures et peintures, textes descriptifs, plans et coupes, etc. Sources : Archives communales, départementales et nationales, BNF, site www.delcampe.fr, etc.
- Faire participer certains habitants.
- Établir des relations étroites avec le service de l'Inventaire et du patrimoine culturel de la Région Hauts-de-France, qui assure le contrôle scientifique et technique de l'étude.
- Traiter et mettre en forme les données recueillies sous la forme du dossier électronique et selon la méthodologie de l'Inventaire général.
- Organiser les résultats et le porter à connaissances vers les collectivités (CCVN et communes, ADUGA, CAUE 80) et les différents publics.

DIFFICULTÉS OU OBSTACLES

- La grande quantité d'éléments patrimoniaux nécessite une action sur la durée (plusieurs années, voire décennies) et rassemblant de nombreuses personnes. L'étude doit donc être coordonnée sur le long terme.
- Le recensement ne se limitant pas à une cartographie, il est nécessaire de maîtriser des techniques diverses: relevés, report en plan et en coupe, géoréférencement, expertise architecturale, etc.

LOCALISATION

Structure(s) paysagère(s) concernée(s):

- Toutes.

Commune(s) concernée(s):

- Toutes.

RÉFÉRENCES DANS ET HORS DE LA CCVN

- Étude de l'église Saint-Denis à Chaussoy-Épagny-Hainneville.

ACTEURS ET PARTENAIRES

Dans la CCVN:

- Les élus, les habitants, les érudits.

Partenaires extérieurs:

- Conseil départemental 80 et Conseil régional Hauts-de-France
- CAUE 80.
- Fondation du patrimoine.

L'EXEMPLE DU SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - 3 VALLÉES (80)

«

L'association de préfiguration du Parc naturel régional de Picardie maritime a lancé, en mars 2012 et avec le soutien du service régional de l'Inventaire de la Région Picardie (qui en assure le suivi scientifique) et du Conseil général de la Somme, l'étude d'inventaire du patrimoine du Vimeu industriel et de la Vallée de la Bresle. Elle a pour vocation de mieux connaître le patrimoine du territoire, mais également de définir des axes de développement autour de sa valorisation en :

- Approfondissant la connaissance scientifique sur le patrimoine, notamment en complétant et en mettant à jour de manière cohérente les dossiers de recensement du patrimoine industriel de la Somme élaborés au cours des années 1980 ;
- Analysant la diversité du patrimoine industriel dans sa taille (des petits ateliers artisanaux aux usines), sa fonction (serrurerie, fonderie, robinetterie, verrerie, ...) et son organisation (impact de l'activité industrielle sur l'organisation de la commune et de son urbanisme) ;
- Offrant les outils pour préserver et mettre en valeur le patrimoine et favoriser la prise de conscience et sa réappropriation par les habitants et les associations.

Le périmètre de l'étude comprend 19 communes ayant une identité industrielle forte. Cet ensemble a une cohérence géographique et territoriale au sein même du périmètre d'étude du Parc naturel régional de Picardie maritime. De plus, la mutation des activités laisse un patrimoine en friche dans plusieurs communes. Cette situation soulève la question des réaffectations et de la réutilisation de sites. Cet inventaire est de ce fait contributif aux travaux à venir de l'EPF Haute Normandie autour de la pré-qualification des friches et pourra également nourrir le projet de Centre d'interprétation et de prospective des métiers de l'industrie qu'il est prévu d'implanter sur le site de la Ferme Dufrien, dans le Vimeu.

»¹

¹ Source: Syndicat mixte de Baie de Somme 3 Vallées. «Travaux et études menés ou accompagnés par le Syndicat mixte». Novembre 2013.

« REDONNER UNE PRÉSENCE AUX STRUCTURES HISTORIQUES INVISIBLES »

CONSTATS / ENJEUX

Dans le Val de Noye, le « patrimoine invisible » est de trois ordres :

- Muches.
- Villa-fermes et camps gallo-romains.
- Tout autre vestige caché ou méconnu dont, par définition, nous n'avons pas connaissance aujourd'hui. Par exemple, si on se fie aux cartes anciennes, il semble qu'il y ait eu un moulin à La Faloise, au pied du coteau.

En tant qu'éléments identitaires du Val de Noye, en tant qu'éléments structurants de certains villages, et en tant qu'éléments participant de l'attractivité touristique, certaines structures historiques disparues ou invisibles méritent d'être mises à jour, au-moins temporairement.

OBJECTIFS / PRINCIPES

En particulier, le patrimoine de l'antiquité gallo-romaine mérite d'être valorisé. La Somme est considérée comme le berceau de l'archéologie préhistorique. C'est dans la Somme, grâce à Jacques Boucher-de-Perthes au XIX^e siècle, que s'est développée l'étude de la Préhistoire. La Somme fut également le terrain d'étude privilégié de Roger Agache, pionnier de l'archéologie aérienne dans les années 1960.

MESURES À METTRE EN PLACE

- Recenser de façon exhaustive les structures historiques disparues. Les cartographier.
- Dans le cas des muches : les explorer, en faire un relevé précis, reporter le relevé sur un plan et les localiser sur le plan du village.
- Envisager des projets de mise à jour ou mise en évidence (temporaire ou non) de certains vestiges, qu'on sélectionnera selon les critères suivants :
 - Ceux qui participent de la morphologie des villages ou pourrait influencer sur leur développement (notamment les muches).
 - Ceux qui présentent, a priori, une grande valeur archéologique.
 - Ceux qui pourraient participer de l'attractivité touristique du Val de Noye.
- Protéger les emprises de tous les vestiges enfouis ou souterrains dans le PLUi. Prévoir éventuellement une « zone tampon » (rayon à définir).

RÉFÉRENCES : EXPÉRIENCES DANS ET HORS DE LA CCVN

- Mise en évidence, lors des journées du patrimoine, de villa-ferme gallo-romaine de Cottenchy (cf. ci-contre). Une intervention éphémère, peu coûteuse et ne pénalisant pas l'activité agricole, a permis à chacun de se rendre compte des dimensions, de l'organisation et de la position de la ferme dans le territoire.
- Projet de récréation, sous une forme moderne, de l'allée royale de Villepreux, dans le prolongement du parc du château de Versailles. La majeure partie de l'allée demeure cultivée par les agriculteurs propriétaires des terres, mais selon un parcellaire d'exploitation correspondant

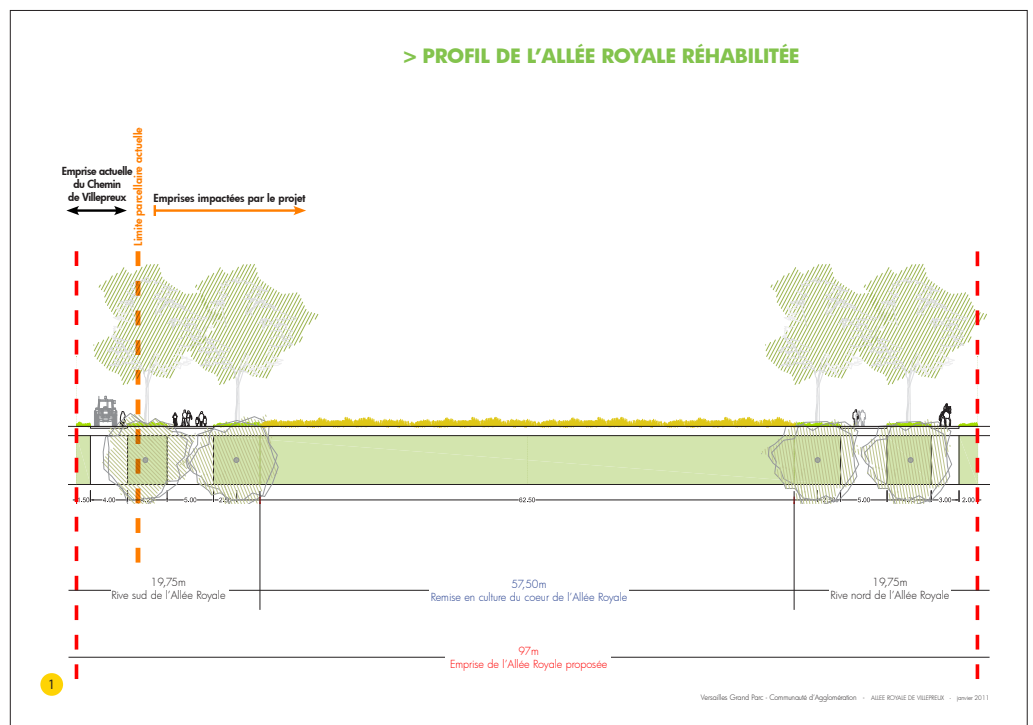
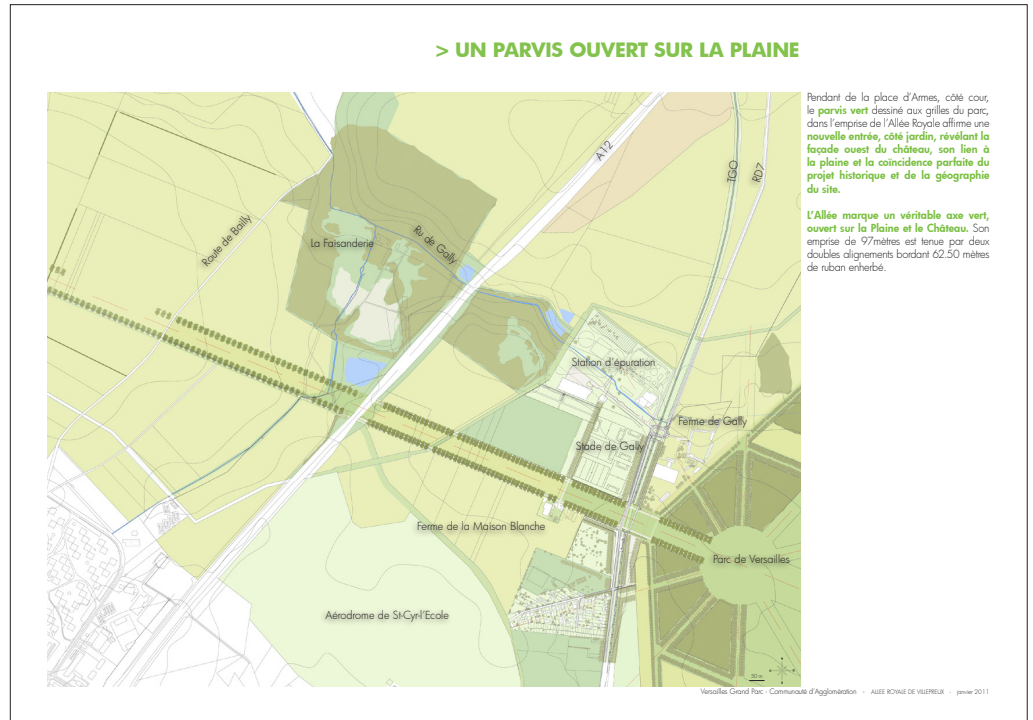
<hr/> <p>GUIDES, OUVRAGES ET ARTICLES</p> <hr/> <p>FINANCEMENTS MOBILISABLES</p> <hr/> <p>LOCALISATION</p> <hr/> <p>PARTENAIRES</p> <hr/> <p>ACTEURS ET PARTENAIRES</p>	<p>à l'emprise de l'ancienne allée (cf. page suivante).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sentier d'interprétation des ruines du château des Gondi (78). <ul style="list-style-type: none"> • Recensements opérés dans le Plan de paysage. • Études réalisées par Roger Agache, pionnier de l'archéologie aérienne. • Bréart Bruno. Au fil des saisons. In: Revue archéologique de Picardie. Numéro spécial 17, 1999. pp. 13-68. • Cartes historiques: Cassini (XVIII^e siècle), carte d'État-major et cadastre napoléonien (XIX^e siècle). <ul style="list-style-type: none"> • Contrat rural (pour les communes de moins de 2000 habitants). <p>Structure(s) paysagère(s) concernée(s):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes. <p>Commune(s) concernée(s):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiellement, toutes. <p>Dans la CCVN:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élus locaux. • Propriétaires fonciers. • Érudits locaux. • Office du tourisme. <p>Partenaires extérieurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CAUE 80. • STAP 80 et DRAC Hauts-de-France. • Pour sensibiliser le public à ce patrimoine, on pourra trouver un appui scientifique auprès de l'organisation « Vallée de l'archéologie », qui regroupe les sites voisins du Parc archéologique de Samara, du Camp de César de La Chaussée-Tirancourt et le Centre archéologique départemental de Ribemont-sur-Ancre, ainsi que du site de Vandeuil-Caply, situé aux sources de la Noye, dans l'Oise.
---	---

¹ Mise en évidence par des designers, lors des journées du patrimoine 2015 de la CCVN, de la position de la villa-ferme gallo-romaine de Cottenchy.



L'EXEMPLE DE L'ALLÉE ROYALE DE VILLEPREUX (78)

« L'Allée Royale affirme une nouvelle entrée, côté jardin, révélant la façade ouest du château, son lien avec la plaine de Versailles et la coïncidence parfaite du projet historique et de la géographie du site. L'Allée marque un véritable axe vert, ouvert sur la Plaine et le Château. Son emprise de 97m est tenue par deux double alignements bordant 62.5m de ruban enherbé ou agricole »¹.



¹ Versailles grand parc Communauté d'agglomération maître d'ouvrage. Agence Laverne paysagistes maître d'œuvre. Texte tiré de la note «L'allée

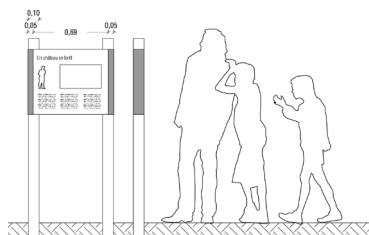
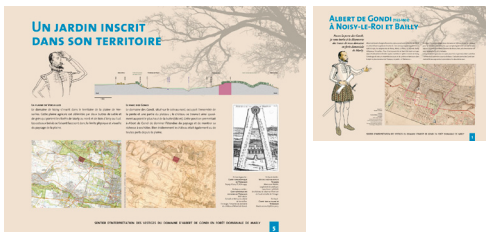
royale de Villepreux, orientations d'avenir. Le parc de la Plaine, entre culture et agriculture».

L'EXEMPLE DU SENTIER D'INTERPRÉTATION DES VESTIGES DU JARDIN DU CHÂTEAU DES GONDI (78)

« De ce château de la Renaissance ne subsistent aujourd'hui que les modelés de terrain des anciennes terrasses et allées du jardin. La forêt a tout recouvert. Aujourd'hui, un sentier emprunte les tracés majeurs du jardin. C'est en parcourant les anciennes terrasses et allées du jardin, invisibles, qu'on en ressent la présence et la logique d'implantation dans le relief. Les modelés de sol, incompréhensibles au premier abord, prennent alors du sens. L'autre volet du projet a porté sur la conception de mobiliers et de panneaux d'information :

- Mobilier en bois: terrasse-belvédère, garde-corps des marches, support de panneaux et barrières.
- 10 panneaux installés *in situ* présentant les relations entre l'histoire du domaine des Gondi, la forêt qui l'a remplacé et le relief, principal vestige des terrasses.

»¹



¹ Création d'un sentier d'interprétation des ruines du château des Gondi, en forêt domaniale de Marly. Communes de Noisy-le-roi et Bailly (78).

Maître d'ouvrage: ONF, AI de Versailles
Groupement de maîtrise d'œuvre:
Toporama paysagistes mandataire,
Fabien Bellagamba illustrateur

Coût des travaux: 103 000 € HT
Date: 2010 — 2011.

« RÉALISER QUELQUES RESTAURATIONS OU REQUALIFICATIONS EXEMPLAIRES DE RÉFÉRENCE »

CONSTATS / ENJEUX

La richesse du patrimoine vernaculaire est une caractéristique majeure des paysages du Val de Noye. Il témoigne d'une mémoire vivante du territoire qu'il est essentiel de transmettre. Sa mise en valeur peut favoriser l'attachement des habitants à leur lieu de vie et participer à la qualité des paysages.

OBJECTIFS / PRINCIPES

- Promouvoir la restauration des patrimoines recensés par le plan de paysage.
- Concentrer les efforts sur des actions ciblées pour ne pas diluer l'action politique dans une restauration du patrimoine qui se voudrait totale mais serait irréalisable.

OUTILS EXISTANTS

- Chantiers-jeune « Remparts ».
- Structures œuvrant pour la réinsertion des personnes par le travail.

MESURES À METTRE EN PLACE

- Identifier les urgences de restauration.
- Cibler les éléments de patrimoine qui participent du paysage et de la structuration du territoire ou des villages.

QUELQUES RESTAURATIONS ET VALORISATIONS ENVISAGEABLES

- Re-planter les arbres d'alignement manquants le long de la RD 1001.
- Restaurer la croix du cimetière de Fransures, qui menace de s'écrouler (cf. page suivante).
- Restaurer le mur de l'ancien château de Rogy (mur propriété privée, en voie d'écroulement, envahi par le lierre).
- Poursuivre la restauration en cours du château de Folleville.
- Château de Mailly-Raineval: stopper la dégradation des ruines, débiter, éliminer la végétation qui risque de dégrader les ruines, créer éventuellement des accès sobres et discrets. Se poser la question de la pertinence de fouilles.
- Restaurer le pigeonnier du château de Sourdon.
- Rendre visible la chapelle d'Ailly-sur-Noye, au bord de la CD 90, en taillant les végétaux qui la dissimulent.
- (Mieux) entretenir les tombes et les clôtures du cimetière Saint-Agnan à Grivesnes.
- Supprimer quelques arbres autour de la chapelle Saint-Aubin, à Sourdon, pour l'ouvrir sur le paysage. Installer une signalétique discrète.
- Dégager une partie de la végétation de la motte féodale de Lawarde-Mauger pour que l'aire circulaire soit mieux perçue, de l'intérieur comme de l'extérieur. Installer une signalétique discrète.
- Restaurer et mettre en peinture ou ravalier le château d'eau d'Aubvillers datant de 1938 (cf. photographie ci-contre).
- Restaurer la Coopérative de stockage de Sauvillers-Mongival, comme envisagé lors de l'« apéro-paysage » dédié au patrimoine.



¹ Le château d'eau d'Aubvillers. Banal au premier abord, il montre quelques uns des motifs architecturaux typiques des années 1930, en plus

d'une volumétrie très étudiée.

**FINANCEMENTS
MOBILISABLES**

- Restituer la mare communale de Chaussoy.
- Procéder à une redéfinition paysagère de l'intérieur du Lycée agricole du Paraclet: cheminements, stationnements, allée d'arbres, vestiges anciens, demeure ancienne.

LOCALISATION

- Pour les monuments protégés (inscrits ou classés) au titre des monuments historiques: subventions du Ministère de la culture.
- Pour les autres:
 - Fondation du patrimoine.
 - LEADER.
 - CCVN et communes.
 - Mécénat.

Structure(s) paysagère(s) concernée(s):

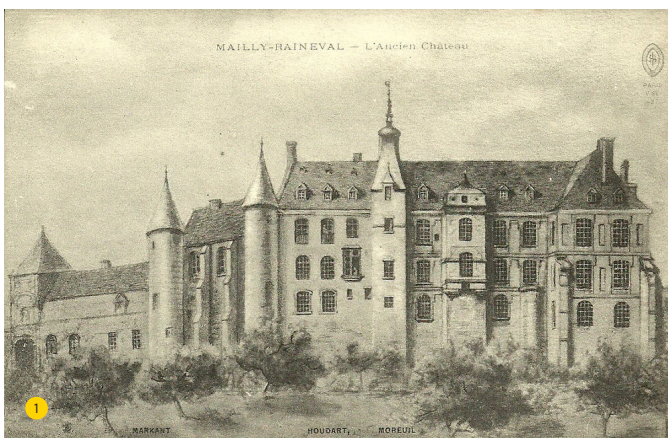
- Toutes.
- Commune(s) concernée(s):
- Potentiellement, toutes.

**EXPÉRIENCE
HORS DE LA CCVN**

- Ponceau de l'Oisemont dans les Yvelines (cf. page suivante).

ACTEURS ET PARTENAIRES

- CCVN et communes.
- Fondation du patrimoine.
- Ministère de la culture (STAP 80 et DRAC Hauts-de-France).
- DDTM 80 (notamment concernant la RD 1001).
- CAUE 80.



¹ Gravure du château de Mailly-Raineval. Le château, reconstruit après la Jacquerie (XIV^e s.), devint une place forte des partisans de Charles VII

(XV^e s.). Une partie fut détruite au XVIII^e par le comte de Mailly pour être remplacée par un logis plus moderne; l'ensemble, ruiné à la Révolution, fut en partie démoli à la fin du XIX^e et



détruit, ainsi que le village, en 1915. ² Sans faire perdre aux ruines du château de Mailly-Raineval leur caractère pittoresque, rendu entre autres par les broussailles qui envahissent

les murs, il semble souhaitable de stopper leur dégradation, de donner à en comprendre l'origine aux visiteurs, et, le cas échéant, d'y donner accès.

L'EXEMPLE DU PONCEAU DE L'OISEMONT (78)



⁷ Le ponceau de l'Oisemont (78) avant restauration. Photographie: Jacques de Givry.

⁸ Le même ponceau, restauré.

Action de restauration menée par l'Association de la Plaine de Versailles, confiée à l'Association des Amis du Grand Parc de Versailles.

Photographie: Jacques de Givry.

LA CROIX DU CIMETIÈRE DE FRANSURES (CCVN)



La croix du cimetière de Fransures, datant du XV^e siècle, présente des problèmes de stabilité et de dégradation à sa base.

Elle ne peut pas être renforcée de manière aléatoire. Renforcer la base avec du mortier (ou pire, avec du béton ou du ciment) serait absolument inapproprié et inadapté : les effets en termes de stabilité et de présentation ne seraient pas satisfaisants.

Avant toute intervention, contacter le conservateur du patrimoine (STAP 80, DRAC Hauts-de-France) et le CAUE 80 afin d'avoir des conseils et des contacts.

Dans un premier temps, mettre l'ouvrage sur étais de manière adaptée afin de le stabiliser en l'état, sans essayer de le redresser, puis effectuer des sondages ponctuels afin de déterminer la cause de l'instabilité de la croix.

L'ouvrage et sa base en pierre de taille sont posés sur une petite butte qui ne semble pas stable. De plus, exposé aux vents et pluie, le sol d'assise se détériore probablement. Cet emplacement est-il l'emplacement d'origine de l'ouvrage ? Il se peut qu'un déplacement soit une des causes de l'instabilité actuelle de la base.

Avant de procéder à des travaux de stabilisation (ou à un éventuel démontage si une intervention en l'état s'avérait inadaptée), il faut bien considérer l'ensemble, et en faire le relevé.

Les solutions de stabilisation et de conservation peuvent être diverses et ne seront envisagées qu'après étude complémentaire et sondages.

Voici, de manière succincte, les travaux qui pourraient être envisagés :

- Consolider au mortier de chaux naturelle, ponctuellement et au fur et à mesure, les maçonneries des fondations. La profondeur et la répartition du socle de fondation doivent être conséquents et relatifs à la hauteur de la croix et sa charge.
- Recaler et sceller les pierres de taille de la base avec coins en bois et mortier de chaux naturelle.
- Remplacer les pierres trop dégradées seulement si nécessaire.
- Veiller à la bonne gestion des eaux de ruissellement autour de l'ouvrage.

Pauline Leblanc, architecte du patrimoine, agence Bailly-Leblanc. 2015.

NB. Ces considérations étant émises après consultation de photographies, l'ouvrage n'étant pas considéré physiquement, ces recommandations restent indicatives.

« VALORISER LES CHAUSSÉES-BRUNEHAUT »

CONSTATS / ENJEUX

Aujourd’hui simples chemins de terre ou petites routes traversant les champs, les chaussées-Brunehaut n’en sont pas moins des éléments patrimoniaux de valeur, puisque leur existence remonte à 2000 ans (elles ont probablement succédé à des voies romaines) et parce qu’elles structurent le paysage du Val de Noye. Il convient donc de les préserver et de sensibiliser les habitants, les gestionnaires de l’espace rural et les visiteurs à leur valeur patrimoniale.

OBJECTIFS / PRINCIPES

- Les préserver.
- Faire considérer ces chemins en tant que patrimoine culturel.

MESURES À METTRE EN PLACE

- Restaurer, autant que possible, leur tracé rectiligne initial. Préserver les sections existantes.
- Recréer les sections de chaussée disparues à la suite de remembrements (par exemple à Chaussoy-Épagny-Hainneville, au sud du parc du château).
- Le cas échéant, créer des belvédères et installer des panneaux pédagogiques aux intersections avec les routes passantes et en point haut (vue panoramique, dans l’axe de la voie).
- Protéger leur emprise dans le PLUi.

LOCALISATION

Se reporter au diagnostic du présent Plan de paysage (cartographie des éléments patrimoniaux).

Structure(s) paysagère(s) concernée(s) :

- Vallées sèches.

Commune(s) concernée(s) :

- Communes traversées par les deux chaussées-Brunehaut.

ACTEURS ET PARTENAIRES

- CCVN et communes.
- Propriétaires fonciers.
- CAUE 80.

L'EXEMPLE D'UN BELVÉDÈRE DANS LA MARNE

« Le projet se situe le long de la sortie Dormans, sur l'autoroute A4. Le belvédère de Dormans marque aujourd'hui l'entrée du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, en soulignant l'horizon. Il réveille par son assise horizontale et métallique les paysages alentours et en découvre, scandés par de grandes affiches verticales et autres panneaux informatifs, ses intérêts culturels et patrimoniaux. Des affiches à l'échelle du paysage incitent l'automobiliste à s'arrêter, et l'incitent, une fois piéton, à l'instant contemplatif et stimulant sa curiosité, à visiter le territoire de la Marne.

» ¹



¹ Textes et photographie Paula paysage. Le belvédère vu des champs. Maîtrise d'ouvrage: Conseil général de la Marne.

Maîtrise d'œuvre: Charles-Henri de Rovira, ROSE architectes, PAULA Paysage.
Programme: Marché de maîtrise

d'œuvre pour la mise en place d'un belvédère à la sortie de l'autoroute A4 Dormans (51).

« DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS DE RECONVERSION ET DE RESTAURATION DES ÉGLISES »

CONSTATS / ENJEUX

La plupart des petites églises de la CCVN menacent de tomber en ruines. C'est le cas, par exemple, de celle de Louvrechy, Quiry-le-Sec, Chaussoy-Épagny, Mailly-Raineval, Ailly-sur-Noye. Mais aussi de Jumel, Berny-sur-Noye, Guyencourt-sur-Noye (MH) et Esclainvillers. Par ailleurs, tous s'accordent à leur donner une valeur architecturale et, parfois, paysagère (même si elle est variable). Cependant, leur restauration demande des investissements financiers importants dont les communes ou la CCVN ne disposent pas toujours. Par ailleurs, elles sont peu utilisées; les cérémonies religieuses y sont rares.

OBJECTIFS / PRINCIPES



- En leur donnant un usage plus régulier, une reconversion de ces édifices permettrait de mieux les entretenir. Les élus de la CCVN envisagent plusieurs solutions :
 - Louer ou vendre l'édifice à un propriétaire privé (particulier, fondation ou association) qui le restaurera afin de lui donner un autre usage (par exemple logement). La restauration et/ou la transformation serait encadrée par un architecte du patrimoine.
 - Abandonner l'usage religieux de certaines églises pour en faire un bâtiment public à usage laïc (par exemple une salle des fêtes ou un éco-musée).

Ces dispositions devraient permettre de préserver le patrimoine tout en allégeant la charge financière que doit supporter la puissance publique.

- Dans tous les cas, le changement de destination de l'édifice religieux ne devra engager que des aménagements réversibles permettant de, de cette manière, on préservera ses qualités architecturales et on pourra, à tout moment, redonner à l'édifice son usage premier — le culte religieux. À ce titre, la reconversion d'une chapelle en habitations, à Vitry-le-François, est exemplaire (cf. pages suivantes).

MESURES À METTRE EN PLACE

- Réaliser un audit, auprès de tous les maires de la CCVN, sur l'état et l'utilisation de leurs églises.
- Consulter des architectes du patrimoine (diplômés de l'École de Chaillot) et des programmistes.
- Rassembler des exemples de reconversion d'église réussies.
- Développer une stratégie sur le long terme et à l'échelle de la CCVN. Elle tiendra compte de la carte des paroisses et se fera en concertation avec le Diocèse.

PROCÉDURE DE DÉSACRALISATION

- Juridiquement, la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905 rend les communes propriétaires des églises et responsables de leur entretien ainsi que de leur rénovation (sauf les cathédrales, qui relèvent de la responsabilité de l'État). La loi d'affectation de 1907 affecte à perpétuité ces bâtiments au culte.

¹ Le cinéma de Forcalquier (04) est situé dans une chapelle dont la façade est inscrite au titre des monuments historiques depuis 1927 (chapelle d'un

ancien couvent de visitandines, bâti en 1637).

Il revient donc aux communes de les entretenir et, le cas échéant, de les réparer, lorsqu'elles ne sont pas protégées par l'État.

Le maire n'a donc aucun droit de regard sur l'usage de l'église, dont seul le prêtre ou l'évêque sont décisionnaires. À moins de désaffecter l'église, ce qui suppose une procédure impliquant :

- Une demande du maire auprès de l'évêque.
- Suivie d'un décret du préfet pour que la commune puisse vendre l'église librement.

Dans la plupart des cas, l'évêque accepte la demande de désaffectation.

LOCALISATION

Structure(s) paysagère(s) concernée(s) :

- Toutes.

Commune(s) concernée(s) :

- Potentiellement, toutes.

RÉFÉRENCES

• « Églises de la Somme, entretenir le patrimoine communal ». CAUE 80. Cf. fiche-conseil du Plan de paysage.

• www.slate.fr/story/77872/quebec-eglises-reconversion. Article du 1^{er} octobre 2013.

EXPÉRIENCES

HORS DE LA CCVN

- Chapelle reconvertie en cinéma à Forcalquier (04).
- Chapelle reconvertie en habitation à Vitry-le-François (51).
- Nombre de chapelles reconverties en gymnases pour des établissements scolaires.

ACTEURS ET PARTENAIRES

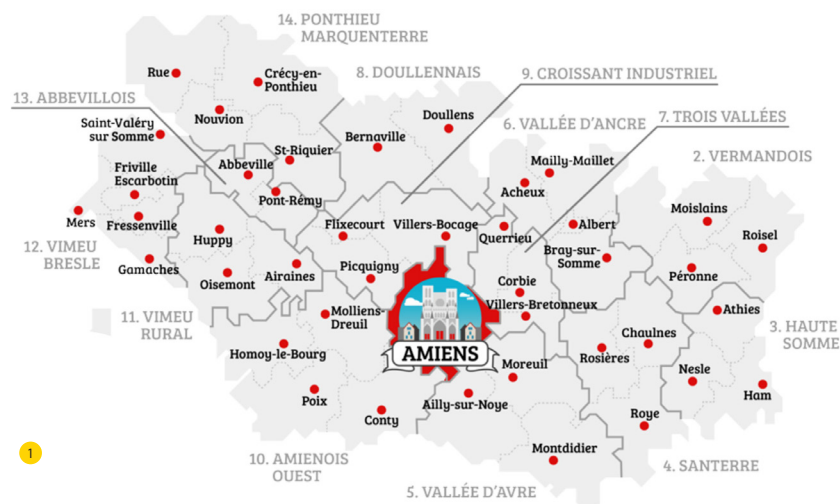
- Fondation du patrimoine.
- LEADER.
- Ministère de la culture dans le cas d'édifices protégés (MH inscrits ou classés).
- CCVN et communes.
- Diocèse d'Amiens.
- Architectes du patrimoine.
- CAUE 80.

¹ Carte des paroisses du Diocèse d'Amiens. Source: www.amiens.catholique.fr

La CCVN s'étend sur deux paroisses:

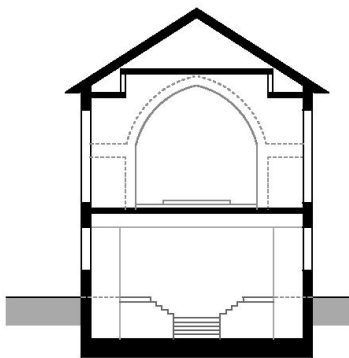
— La paroisse Saint-Antoine des monts et vallées, à laquelle appartiennent Flers-sur-Noye, Fransures et Rogy.

— La paroisse Saint-Vincent-de-Paul en Val de Noye qui regroupe les autres communes.

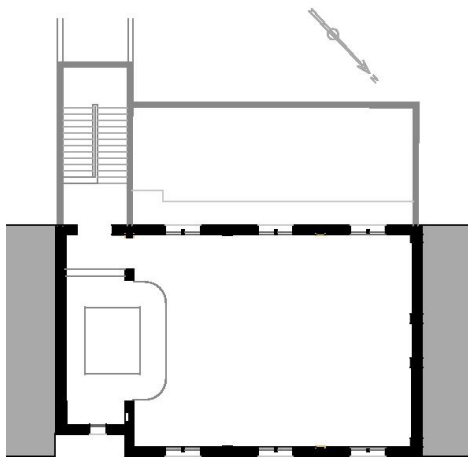


L'EXEMPLE D'UNE CHAPELLE À VITRY-LE-FRANÇOIS (51)

ÉTAT AVANT RECONVERSION



AVANT



1



2

¹^{et}²Source : Céline Coudrot architecte. Images diffusées dans www.archicontemporaine.org



ÉTAT APRÈS RECONVERSION

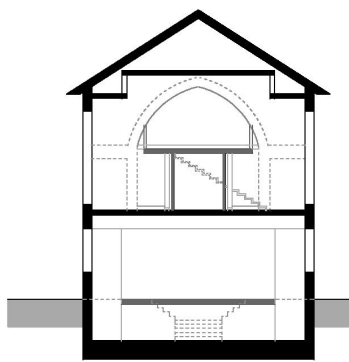
« L'ancienne chapelle d'une école catholique a trouvé une nouvelle vie en habitation : à côté de la pierre et du marbre, le bois et le blanc donnent harmonie et douceur à ce cocon spacieux et aéré.

Située en plein centre-ville, cette chapelle positionnée à l'étage en mitoyenneté de l'école et des maisons de ville ne se laisse pas deviner de l'extérieur, cachée dans le gabarit standard de la reconstruction des années 50 avec ses toits en tuile à deux pans.

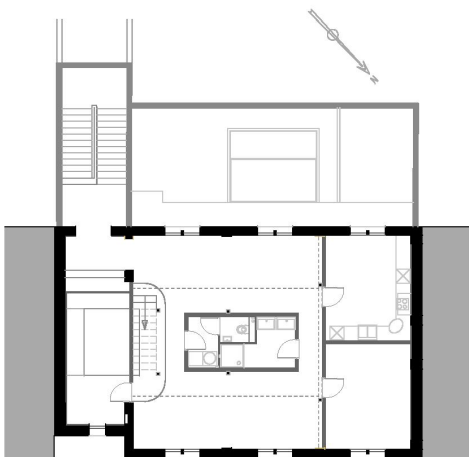
Il faut d'ailleurs traverser le bâtiment en rez-de-chaussée, ressortir dans l'ancienne cour d'école pour arriver à l'escalier extérieur d'accès, ancienne sortie de secours devenue entrée principale de la chapelle. Construction en béton banché de 1953, désacralisée depuis 1973, la chapelle allie matériaux bruts et nobles, douceur de la pierre et dessins rugueux des supplices du Christ.

La réhabilitation de ce volume majestueux dissimulé dans son écrin de discrétion a consisté à créer en douceur les espaces nécessaires à une habitation sans perdre l'identité du lieu : la grande hauteur des fenêtres et des volumes est conservée et mise en scène, les sanitaires et espaces techniques sont centralisés afin de laisser l'espace du séjour embrasser le volume initial de la chapelle ; les matériaux d'origine comme la pierre et le marbre sont nettoyés et mis en valeur, en dialogue avec le bois et le plâtre blanc qui cloisonnent les nouvelles pièces, la voûte de l'ancien autel reste naturellement le point d'accroche du regard.

Les marches et estrade de l'autel ont été intégrées sans dissimulation ni gêne grâce à la création d'une chambre « d'autel » et au positionnement de l'escalier en bois menant au nouvel étage créé. Un nouveau point de vue a été ouvert en se positionnant sur le nouveau plancher bois : la voûte devient grotte intime, les petits éclairages de béton en frise du plafond deviennent plus présents et accueillent un éclairage d'ambiance apaisant. La réhabilitation est aussi l'occasion de confort : les fenêtres en aluminium anthracite sont en double vitrage, le chauffage central grâce à une chaudière à granulés de bois est distribué par un réseau d'eau chaude dans des radiateurs extra-plats, discrets malgré leurs quatre mètres de haut, les sanitaires avec VMC sont positionnés en îlot central, ne nécessitant pas de modification des ouvertures extérieures...»¹

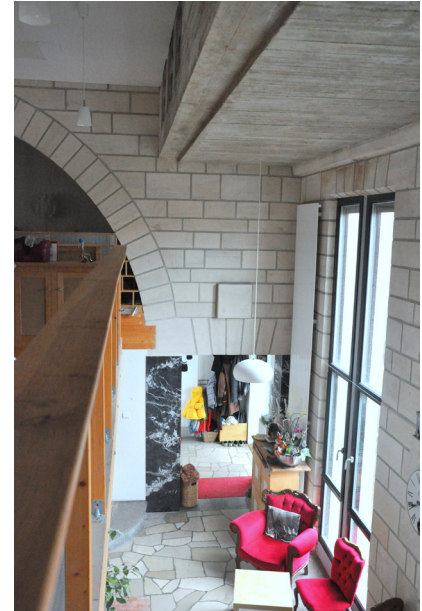


APRES



1

¹et²Source : Céline Coudrot architecte.
Images et textes diffusées dans www.archicontemporaine.org



Thématique : Habitat
Sous-thématique : Habitat individuel

Lieux

1 bis rue du mouton
Vitry-le-François (51300)
Département : Marne
Région : Champagne-Ardenne
Pays : France

Dates

Date de conception : 2006
Date de réception : 2009

Acteurs

Maître d'ouvrage :
Famille Coudrot

Architecte(s) :
Céline Coudrot

E-mail contact :
coudrot.architecture@free.fr

Caractéristiques

Béton,
Bois,
Pierre,
Energies renouvelables

Maison de l'Architecture de Champagne-Ardenne

68 rue Léon Bourgeois
51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE
France
E-mail contact : mda.ca.vm@gmail.com

« METTRE EN PLACE DES CIRCUITS THÉMATIQUES DE DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE »

<p>CONSTATS / ENJEUX</p>	<p>Bien qu'il existe des circuits VTT et de randonnée, et bien que le patrimoine vernaculaire soit riche dans le Val de Noye, il n'existe pas de circuit de découverte du patrimoine.</p>
<p>OBJECTIFS / PRINCIPES</p>	<p>L'objectif est triple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un tourisme « culturel » complémentaire du tourisme « vert ». • Inciter les touristes à visiter tout le territoire de la CCVN, et non seulement Folleville, dont la labellisation par l'UNESCO fait rayonner le site au-delà des frontières de la CCVN, et la vallée de la Noye. • Permettre aux habitants de la CCVN de mieux connaître leur patrimoine.
<p>OUTILS ET DOCUMENTS EXISTANTS</p>	<p>On s'appuiera sur les recensements du patrimoine existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Plan de paysage. • La Base mérimée (pour les monuments historiques protégés) • Les éventuelles études menées par le CAUE 80. <p>On tiendra compte de la présence de restaurants, brasseries, gîtes.</p>
<p>MESURES À METTRE EN PLACE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un ou deux circuits développant chacun un thème. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> — Les châteaux et demeures bourgeoises. — Le patrimoine religieux (croix, chapelles, églises, etc.). — Les traces de la guerre et la Reconstruction, etc. • Rendre certains lieux-clés accessibles et / ou visibles : châteaux, mûches, églises, etc. • Installer une signalétique unitaire aux carrefours, départs de ballades, accès aux sites. Éventuellement, aménager de petites aires d'accueil. • Faire appel à un designer et/ou un graphiste pour concevoir les panneaux. Privilégier la sobriété. • Faire un mini-audit du circuit « Trait vert ». Envisager son adaptation. • Rénover la signalétique existante (cf. illustration), l'harmoniser avec la nouvelle signalétique. • Éditer des guides, des brochures disponible à l'office du tourisme et dans certains lieux-clé. • Faire figurer les itinéraires sur le site internet de la CCVN. • Impliquer certains habitants dans l'accueil aux touristes en formant des « guides-habitants ». Ce type de réseau permet aussi d'impliquer les habitants dans la valorisation du patrimoine.
<p>LOCALISATION</p>	<p>Structure(s) paysagère(s) concernée(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes <p>Commune(s) concernée(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiellement, toutes.

ACTEURS DANS LA CCVN

- CCVN et communes.
- Office du tourisme.
- Propriétaires d'éléments patrimoniaux (chatelains, propriétaires fonciers, etc.).
- Habitants érudits.

PARTENAIRES

- CAUE 80.
- Archives 80.
- STAP 80 et DRAC Hauts-de-France.
- Fondation du patrimoine.

**EXPÉRIENCES
HORS DE LA CCVN**

- L'association de la Plaine de Versailles (78) a installé, dans chacune de ses communes-membre, un panneau qui synthétise l'histoire et les richesses patrimoniales dignes d'intérêt. Outre que ces panneaux offrent une foule de renseignements, ils renforcent le sentiment d'appartenance à l'association de chaque commune.



1 Panneau d'information sur le château de Guyencourt-sur-Noye. État vieillissant...

2 et 3 Signalétique dans un village de

l'Association de la Plaine de Versailles (78).

« DÉVELOPPER DES MANIFESTATIONS CULTURELLES, CRÉER DE NOUVELLES VISITES DE LIEUX PATRIMONIAUX »

CONSTATS / ENJEUX

Hormis des manifestations culturelles à Folleville, aucune manifestation culturelle régulière n'a lieu sur le territoire de la CCVN. Il s'agit donc d'étoffer l'offre (quantité et diversité). Par ailleurs, certains édifices patrimoniaux majeurs, tels que les châteaux ou des églises, ne sont pas visitables.

OBJECTIFS / PRINCIPES

L'objectif est triple :

- Développer un tourisme « culturel » complémentaire du tourisme « vert ».
- Inciter les touristes à visiter tout le territoire de la CCVN, et non seulement Folleville, dont la labellisation par l'UNESCO fait rayonner le site au-delà des frontières de la CCVN.
- Permettre aux habitants de la CCVN de mieux connaître leur patrimoine et de bénéficier de manifestations locales.

MESURES

À METTRE EN PLACE

- Pérenniser les Journées européennes du patrimoine telles qu'elles ont eu lieu en 2015. Éventuellement, les étoffer.
- Cibler quelques lieux (un ou deux) dont l'histoire et le patrimoine formeraient un cadre à une manifestation. Par exemple, un parc de château ou un moulin (location ? prêt ?).
- Négocier des heures d'ouverture des églises ou, du moins, installer une porte barreaudée à son entrée permettant de voir l'intérieur de l'église.
- Communiquer en éditant des flyers disponibles à l'office du tourisme et dans certains lieux-clé.
- Communiquer sur le site internet de la CCVN (agenda des manifestations, photos, lieux, textes, etc.).

Coût d'investissement et coût de fonctionnement.

DIFFICULTÉS

OU OBSTACLES ÉVENTUELS

REÉFÉRENCE

HORS DE LA CCVN

Chaque année, le Département de la Sarthe met en œuvre une nouvelle édition de l'opération estivale « Patrimoine à la carte », composée d'une série de circuits de découverte et d'animation de sites patrimoniaux choisis selon une thématique annuelle (« Les lieux de sociabilité », « Le patrimoine industriel », « La terre »...). Les visites sont assurées par des guides-habitants bénévoles et par des guides-conférenciers formés par des spécialistes. À l'issue de leur formation, les guides-habitants animent les circuits de découvertes du patrimoine ou des randonnées patrimoniales au sein d'associations, à titre individuel ou pour le compte de collectivités. On les retrouve un peu partout dans des réalisations initiées par les associations ou par les communes : sauvetages et restaurations de bâtiments, visites, publications...

De tels guides-conférenciers pourraient, par exemple, intervenir lors des

journées européennes du patrimoine.

LOCALISATION

Structure(s) paysagère(s) concernée(s):

- Toutes

Commune(s) concernée(s):

- Potentiellement, toutes.

ACTEURS ET PARTENAIRES

- CCVN et communes.
- Propriétaires de monuments patrimoniaux d'envergure.
- Diocèse.



¹ Guide-habitant de la Sarthe (72).

² Panneau d'information sur le château de Guyencourt-sur-Noye. État vieillissant...

³ et ⁴ Signalétique dans un village de l'Association de la Plaine de Versailles (78).



Orientation 3

Conjuguer
éoliennes
et paysage

« AMÉLIORER L'ÉOLIENNE EN TANT QU'OBJET DANS LE PAYSAGE »

CONSTATS / ENJEUX

Bien que les éoliennes soient conçues et dessinées avec soin, des améliorations demeurent possibles.

1. Le clignotement des lumières placées au sommet des mâts donne le sentiment à beaucoup d'habitants, la nuit, d'habiter un espace industriel ou un aéroport, alors que le territoire est en réalité rural. Ce sentiment, désagréable, est renforcé par le fait que le clignotement des différents parcs n'est pas synchronisé.
2. Selon certains habitants, les éoliennes les plus vieilles émettent des nuisances sonores au-delà des 500 m qui les séparent au minimum des habitations. Par ailleurs, certains habitants disent être gênés par les infrasons (ondes sonores inaudibles) émis par les éoliennes. Ils sont, selon eux, la cause de leurs acouphènes et de leur impossibilité à dormir dans le Val de Noye. À notre connaissance, les études scientifiques sont lacunaires à ce sujet.
3. L'utilité des éoliennes — produire de l'électricité — reste abstraite parce qu'invisible ou lointaine: la vitesse de rotation des pales est constante quelle que soit la vitesse du vent (19 tours / minute), et l'électricité produite est utilisée hors de la CCVN.

On distingue trois enjeux:

1. L'impact sur le paysage diurne.
2. L'impact sur le bien-être et la santé des habitants du Val de Noye.
3. La légitimité des éoliennes sur ce territoire.

OBJECTIFS / PRINCIPES

L'action poursuit trois objectifs distincts:

1. Synchroniser le clignotement des lumières nocturnes placées au sommet des mâts.
2. Réduire les émissions de bruit et d'infrasons des éoliennes.
3. Inciter les opérateurs à communiquer sur le rendement — donc la légitimité — des éoliennes.

OUTIL(S) EXISTANT(S)

• Extrait de la loi concernant le balisage lumineux:

« Toutes les éoliennes doivent être dotées d'un balisage lumineux d'obstacle. Ce balisage est nécessaire à la navigation aérienne et est réglementé par un arrêté du 13 novembre 2009. De jour, le balisage lumineux doit être assuré pour un feu à éclat blanc de 20 000 candela, et la nuit par un feu à éclat rouge de 2000 candela. »

La loi ne donne donc aucune indication concernant la synchronisation des balisages lumineux.

MESURES
À METTRE EN PLACE

1.
Encourager les opérateurs présents sur le territoire du Val de Noye à harmoniser le paysage nocturne de leurs éoliennes. Par ailleurs, il semble que les lumières installées sur les éoliennes situées dans l'Oise (mais bien visibles depuis la CCVN) inversent le code couleur (blanc / rouge). Y remédier.

2.
Missionner un bureau d'études indépendant des opérateurs privés et de la puissance publique pour qu'il réalise un diagnostic concernant :
 - Le bruit (ondes sonores audibles) des éoliennes, en tenant compte des vents, de la distance, de la topographie, mais aussi des témoignages d'habitants.
 - Les infrasons (ondes inaudibles circulant dans les couches sous-soliennes).
 - Le cas échéant, le bureau d'études propose des solutions : réduction des émissions sonores, isolation des logements, cartographie des zones à ne pas urbaniser, cartographie des zones où l'installation d'éoliennes est à proscrire, etc.).

3.
Afficher, *in situ*, et pour chacun des parcs éoliens du Val de Noye :
 - La production d'électricité cumulée depuis la création du parc.
 - La production instantanée d'électricité.
 - La vitesse et le sens du vent.
 Ce sera aussi l'occasion de rappeler que la CCVN figure parmi les 7 « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (Ministère de l'environnement) de Picardie. Ce type de panneau existe déjà pour les panneaux photovoltaïques.

DIFFICULTÉS
OU OBSTACLES ÉVENTUELS

1.
L'absence de réglementation ou de loi obligeant les opérateurs à synchroniser le balisage lumineux de leur parc avec celui des parcs voisins ainsi que la nécessaire coordination entre des opérateurs situés dans des intercommunalités différentes (et appartenant même à des départements différents).

2.
Le manque de connaissance scientifique : Bien que la science ait établi que les infrasons se propagent dans les couches sous-soliennes, la connaissance actuelle de ce phénomène ne permet pas de cartographier précisément les infrasons et leur intensité. Par ailleurs, on ne connaît pas non plus précisément leurs (éventuels) effets sanitaires sur

l'homme.

3.

L'absence de réglementation ou de loi obligeant les opérateurs à communiquer *in situ* sur le rendement des éoliennes.

la nécessité de penser cette communication en harmonie avec le paysage: la position du panneau, ses dimensions, son design devront être soigneusement pensés et dessinés.

LOCALISATION

• Structure(s) paysagère(s) concernée(s):

— Les plateaux.

— Mais les balisages lumineux sont visibles depuis certaines vallées sèches; les infrasons se propagent à des distances inconnues.

• Commune(s) concernée(s):

Celles depuis lesquelles les éoliennes existantes ou futures s(er)ont visibles: Flers-sur-Noye, Fransures, Louvrechy, Thory, Rouvrel, Sourdon,

• Lieu(x) concerné(s):

Tous les lieux depuis lesquels les balisages lumineux s(er)ont visibles; tous les lieux où se propage(ro)nt les infrasons.

ACTEURS ET PARTENAIRES

• CCVN et communes.

• Opérateurs privés.

• DREAL Hauts-de-France.

• Juristes.

• Habitants.



« SUIVRE UNE MÉTHODE POUR MENER UN PROJET D'ÉOLIENNES DANS LE VAL DE NOYE SELON DES CRITÈRES DE PAYSAGE »

CONSTATS / ENJEUX

Aujourd'hui, il est rare que les éoliennes soient positionnées selon des considérations de paysage.

- Le schéma éolien du SRCAE de Picardie, document opposable de planification des éoliennes pour toute la région, est élaboré à une échelle trop imprécise pour déterminer la position des éoliennes dans les zones considérées comme favorables. Le paysage n'y est qu'un paramètre parmi d'autres, et non déterminant.
- Les élus du Val de Noye sont souvent désemparés face à des opérateurs qui proposent des projets d'éoliennes répondant à des considérations techniques, économiques, foncières et réglementaires multiples, mais négligent les considérations paysagères.
- Enfin, il est probable que, à l'avenir, on installera en France des industries très gourmandes en électricité au pied des éoliennes, de façon à optimiser le couple production / consommation en réduisant les pertes et coûts de transport d'énergie (phénomène qu'on a observé au XIX^e siècle lors de la construction de voies ferrées et de canaux, et qu'on observe aujourd'hui à proximité des sorties d'autoroute). Ces industries auront un fort impact dans le paysage. L'installation des éoliennes dans le paysage devra en tenir compte.

On relève trois enjeux :

- L'installation des éoliennes (et d'éventuelles industries de proximité) dans le paysage.
- La cohérence de la gouvernance par les élus locaux d'une problématique intercommunale et d'avenir.
- Fournir aux élus une aide à la décision.

OBJECTIFS / PRINCIPES

L'expérience de certains élus du Val de Noye a montré que, si on « s'empare » du projet, on aboutit à un projet partagé, acceptable par les habitants. Il s'agit donc d'établir une méthode propre à la CCVN permettant aux élus locaux de mener efficacement un projet d'éoliennes.

MÉTHODE À ADOPTER ET MESURES À METTRE EN PLACE

- Éventuellement, recourir aux services d'un paysagiste. Le plus souvent, les opérateurs rassemblent des équipes pluridisciplinaires composées de professionnels (naturalistes, ingénieurs spécialisés...), ceci dès l'élaboration de leur programme. Cependant, il peut s'avérer souhaitable que les élus de la CCVN recourent eux aussi aux services d'un paysagiste, de façon à apporter un autre point de vue.
- Recueillir l'avis des populations proches.
- Rassembler les documents de planification ou de protection territoriale et paysagère en vigueur sur le territoire (PLUi, Plan de paysage, périmètres de protection des MH, zones naturelles inventoriées et / ou protégées, etc.)

	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre et ressentir le paysage des lieux pressentis pour installer des éoliennes. Si nécessaire, réaliser une brève analyse paysagère. • Faire des propositions d'installation des éoliennes selon des critères de paysage. Éventuellement, (faire) renoncer au projet. • Étudier deux ou trois hypothèses. • Pour chacune des hypothèses : <ul style="list-style-type: none"> — La représenter grâce à des images des vues proches et lointaines, selon des points de vue multiples. — La représenter en « géométral » : plan, coupes. — Utiliser des ballons gonflés à l'hélium positionnés aux emplacements envisagés. • Chercher des exemples, ailleurs en France ou à l'étranger, qui illustrent les solutions envisagées. • Communiquer le projet aux populations proches.
<p>OUTIL(S) EXISTANT(S)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volet éoliennes du SRCAE de Picardie. • Charte départementale des éoliennes du Finistère. 2002. • Plan de paysage. • PLUi.
<p>DIFFICULTÉS OU OBSTACLES ÉVENTUELS</p>	<p>La diversité des situations, qui nécessite de reconsidérer chaque lieu selon ses propres problématiques.</p>
<p>GUIDES, OUVRAGES ET ARTICLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Charte départementale des éoliennes du Finistère ». DDE Finistère. 2002. • Le Schéma paysager éolien 80. DDE 80. 2008. • Proposition de Zone de développement éolien du Val de Noye. 2008. • Étude du potentiel éolien de la région Alsace : recommandations paysagères. 2005. • Éoliennes et risques de saturation visuelle. Conclusions de trois études de cas en Beauce. DRE Centre. 2007. • Recommandations paysagères relatives à la réalisation d'un projet de parc éolien et d'un projet de paysage. DDE de Loire-Atlantique. 2007. • Synthèse régionale sur les modalités d'insertion paysagère des éoliennes dans les Pays de la Loire. DREAL Pays de la Loire. 2011. • Recommandations paysagères du SRE d'Île-de-France. 2012. • Le Parc et l'éolien. Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent. Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. Avril 2009. • Stratégie territoriale sur l'éolien. Parc naturel régional d'Armorique. • Schéma éolien, une règle du jeu commune pour les collectivités locales du Parc naturel régional Livradois-Forez. 2009. Parc naturel régional Livradois-Forez.

LOCALISATION

- Structure(s) paysagère(s) concernée(s)

Les plateaux.

- Commune(s) concernée(s)

Certaines communes de plateau.

- Lieu(x) concerné(s)

Potentiellement, les espaces qui ne sont pas considérés comme inaptes à recevoir des éoliennes dans le présent Plan de paysage (tous situés sur les plateaux).

ACTEURS ET PARTENAIRES

- CCVN et communes.

- DREAL Hauts-de-France / DDTM Somme.

- CAUE 80.

- ADEME

- Propriétaires fonciers.

- Opérateurs d'éoliennes.

- Habitants.







Orientation 4

Inscrire les villages
dans le paysage,
créer des paysages
dans les villages

« ASSURER UNE TRANSITION AGRO-URBAINE ENTRE LES VILLAGES ET LES ESPACES AGRAIRES »

CONSTATS / ENJEUX

Alors que certains villages du Val de Noye présentent encore des franges de grande qualité paysagère (courtils, chemins de tour de village, etc.), d'autres voient leurs limites se dégrader :

- Soit parce qu'elles se simplifient, perdent leur épaisseur et se réduisent à une clôture ou une haie.
- Soit parce des équipements agricoles de qualité architecturale médiocre s'intercalent entre le village et les champs.
- Soit parce que de nouveaux quartiers pavillonnaires, dont la qualité architecturale et paysagère est faible, s'installent en périphérie de village.

OBJECTIFS / PRINCIPES

- Recréer des structures paysagères traditionnelles et caractéristiques du Val de Noye, tels que les courtils et les tours de village. D'une manière générale, il s'agit de préserver ou de recréer des « villages-bosquets ».
- Traduire la TVB et accueillir la nature (biodiversité, gestion des eaux pluviales, etc.) autour des villages.
- Offrir des itinéraires de promenade aux habitants.
- Améliorer la qualité architecturale des bâtiments d'activité économique de périphérie de village (hangars, activités agricoles spécialisées, surfaces commerciales, etc.). Les intégrer au village.

OUTIL(S) EXISTANT(S)

- PLUI.

MESURES À METTRE EN PLACE

- Éditer un guide de recommandations pour prendre en compte le paysage et améliorer la qualité architecturale des bâtiments d'activité économique. Y intégrer des références pouvant « faire école ».
- Mettre en place un partenariat régulier avec le CAUE 80.
- Collaborer avec des architectes et des paysagistes pour mieux re-qualifier les franges ou concevoir des projets de lotissements et d'équipements agricoles de qualité.

LOCALISATION

- Structure(s) paysagère(s) concernée(s) :
Toutes.
- Commune(s) concernée(s) :
Toutes, mais surtout les communes de plateau, qui concentrent les bâtiments agricoles périphériques et les communes prévoyant la création de nouveaux quartiers d'habitations.
- Lieux :
Franges et abords de villages et de hameau.

RÉFÉRENCES : EXPÉRIENCES
DANS LA CCVN

- Conception du nouveau quartier d'habitations de Guyencourt-sur-Noye confiée à Toporama paysagistes.
- OAP pour un nouveau quartier d'habitations à Cottenchy. Toporama paysagistes / Biotope ingénierie environnementale / Agence Bailly-Leblanc architectes du patrimoine maîtres d'œuvre.

GUIDES, OUVRAGES
ET ARTICLES

- « Créez un nouveau lotissement dans votre commune ». Brochure éditée par le CAUE 80.

CRÉATION D'UN « VERGER-COURTIL » LINÉAIRE
ENTRE CHAMPS ET NOUVEAU QUARTIER



¹ OAP pour la création d'un nouveau quartier d'habitations à Cottenchy. Plan de payage. La re-création d'un « verger-courtill » linéaire, sur toute

la longueur de l'interface entre le nouveau quartier et le champ, permet d'assurer une transition agro-urbaine dont bénéficient à la fois les habitants

(espace public de verdure récréatif) et les agriculteurs (mise à distance des champs et circulation aisée des tracteurs). Ainsi le village de

Cottenchy demeure-t-il un « village-bosquet » dans le paysage, malgré une extension urbaine.

« REQUALIFIER ET CONFORTER LES CŒURS DE VILLAGE »

CONSTATS / ENJEUX

Si certains villages offrent des espaces publics de qualité, le plus souvent organisés autour du mail picard, de l'église ou d'une mare, d'autres ont vu leur centralité s'effiloche au fil des années. C'est le cas, par exemple, de Flers-sur-Noye, dont le centre-village, peu identifiable, présente des espaces publics dégradés.

OBJECTIFS / PRINCIPES

- Requalifier ou restaurer certains espaces publics de cœur de village en préservant les organisations d'espaces traditionnels (mails picards, usoirs, mares, etc.).
- Requalifier l'espace public pour renforcer la centralité des villages (équipements, transports, symboles, etc.) et le lien social.
- Valoriser le petit patrimoine, souvent constitutif des centre-villages.

MESURES À METTRE EN PLACE

- Relever les centres-village faibles ou présentant des espaces publics dégradés.
- Lancer le projet de requalification, après avoir :
 - Défini une emprise de projet.
 - Établi un programme.
 - Dégagé une enveloppe budgétaire.
- Dans tous les cas, élaborer la commande en partenariat avec le CAUE 80, dont la CCVN est membre. Son expérience et ses conseils permettront de mieux cerner la problématique et de lancer efficacement un appel d'offres ou une commande directe. L'ADUGA peut également être associée à la réflexion.

DIFFICULTÉS OU OBSTACLES ÉVENTUELS

- Coût d'investissement.

LOCALISATION

- Structure(s) paysagère(s) concernée(s):
Toutes.
- Commune(s) concernée(s):
Potentiellement, toutes.

RÉFÉRENCES : EXPÉRIENCES HORS DE LA CCVN

- Centre-village de Corbie (80). Cf. page ci-contre.

GUIDES, OUVRAGES ET ARTICLES

- « Communes rurales, valorisez vos espaces publics et minimisez leur entretien ». Édité par le CAUE 80. Cf. fiche-conseil du Plan de paysage.

L'EXEMPLE DE CORBIE (SOMME)

La Ville de Corbie, bourg de 6300 habitants situé à l'est d'Amiens, a récemment requalifié les espaces publics de son centre-ville. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence Laverne, paysagiste.

«
**LES JARDINS FLEURIS
 ET LE PARC DE STATIONNEMENT**
 Au sud du parc, la trame des allées, en sol stabilisé, se resserre et accueille des bandes de jardins fleuris et naturels qui exposent la trame parcellaire et les textures des jardins de la Somme; ils peuvent accueillir quelques jeux d'enfants sur les pelouses. À l'extrémité du parc, les jardins dissimulent un parc de stationnement «vert» de 44 places destiné aux usagers de la mairie. Une allée rejoint directement la cour et la mairie au travers des jardins. Le monument aux morts est re-localisé dans les jardins face au parc de stationnement qui se transforme en place du souvenir lors des célébrations.

**LE PARVIS DE LA MAIRIE
 ET LE MIROIR D'EAU**
 À l'angle nord-ouest, le parc, ouvert et débarrassé du monument aux morts, expose le château de la mairie sur son gazon anglais, dans la perspective des rues Truquin et Victor Hugo. Le trottoir élargi en parvis de granit poursuit le gabarit et l'alignement de la rue Truquin et met en scène un miroir d'eau (2 cm de profondeur), dont la variation des jets et des brumes anime le centre-ville, rafraîchit et amuse les enfants.

»¹

¹ Source: www.agencelavernepaysagistes.fr
 Maîtrise d'ouvrage: Ville de Corbie
 Maîtrise d'œuvre: Agence Laverne,

paysage & urbanisme, Urbatec
 ingénierie bureau d'études VRD et
 Grandeur nature concepteur Lumière.
 Date de réalisation: 2007 - 2010

Coût des travaux: 3,6 M €.



« RÉ-INVENTER UNE SINGULARITÉ LOCALE POUR UNE ARCHITECTURE CONTEMPORAINE ET DURABLE »

CONSTATS / ENJEUX

L'architecture des maisons nouvellement construites dans le Val de Noye présente des caractéristiques banales, voire médiocre. cela nuit à la qualité des villages, du paysage, et dégrade sans doute la qualité de vie de leurs habitants. L'enjeu n'est pas tant de revenir à des formes architecturales anciennes que d'inventer des architectures qui, à la fois, participent de la singularité du val de Noye et sont adaptées aux exigences d'aujourd'hui, en terme de confort, de mode de vie, de performance énergétique et de développement durable, de coût, etc.

OBJECTIFS / PRINCIPES

- Promouvoir le développement d'une architecture contemporaine, notamment pour le logement, dont le vocabulaire et les principes constructifs sont puisés dans l'architecture traditionnelle.
- Autoriser une architecture contemporaine inventive et novatrice. (comme ce fut le cas, par exemple, lors de la Reconstruction. L'école d'Ailly-sur-Noye est un autre bon exemple, plus récent).
- Développer une collaboration régulière avec le CAUE 80 et / ou des bureaux d'étude en urbanisme ou paysage à l'occasion des opérations d'urbanisme.

MESURES À METTRE EN PLACE

- Intensifier la pédagogie auprès des nouveaux arrivants en leur présentant le Plan de paysage, les brochures du CAUE, etc.
- Recommander des architectes et des artisans locaux.
- Mettre en avant les réussites locales récentes.

LOCALISATION

- Structure(s) paysagère(s) concernée(s):
Toutes.
- Commune(s) concernée(s):
Potentiellement, toutes.

RÉFÉRENCES : EXPÉRIENCES HORS DE LA CCVN

- Nouveau quartier à Paluel (460 habitants, Seine-Maritime). Bien que ce nouveau quartier, absolument exemplaire, ait été en partie financé par la centrale nucléaire située sur le territoire communal, son esprit peut inspirer des réalisations plus modestes.

GUIDES, OUVRAGES ET ARTICLES

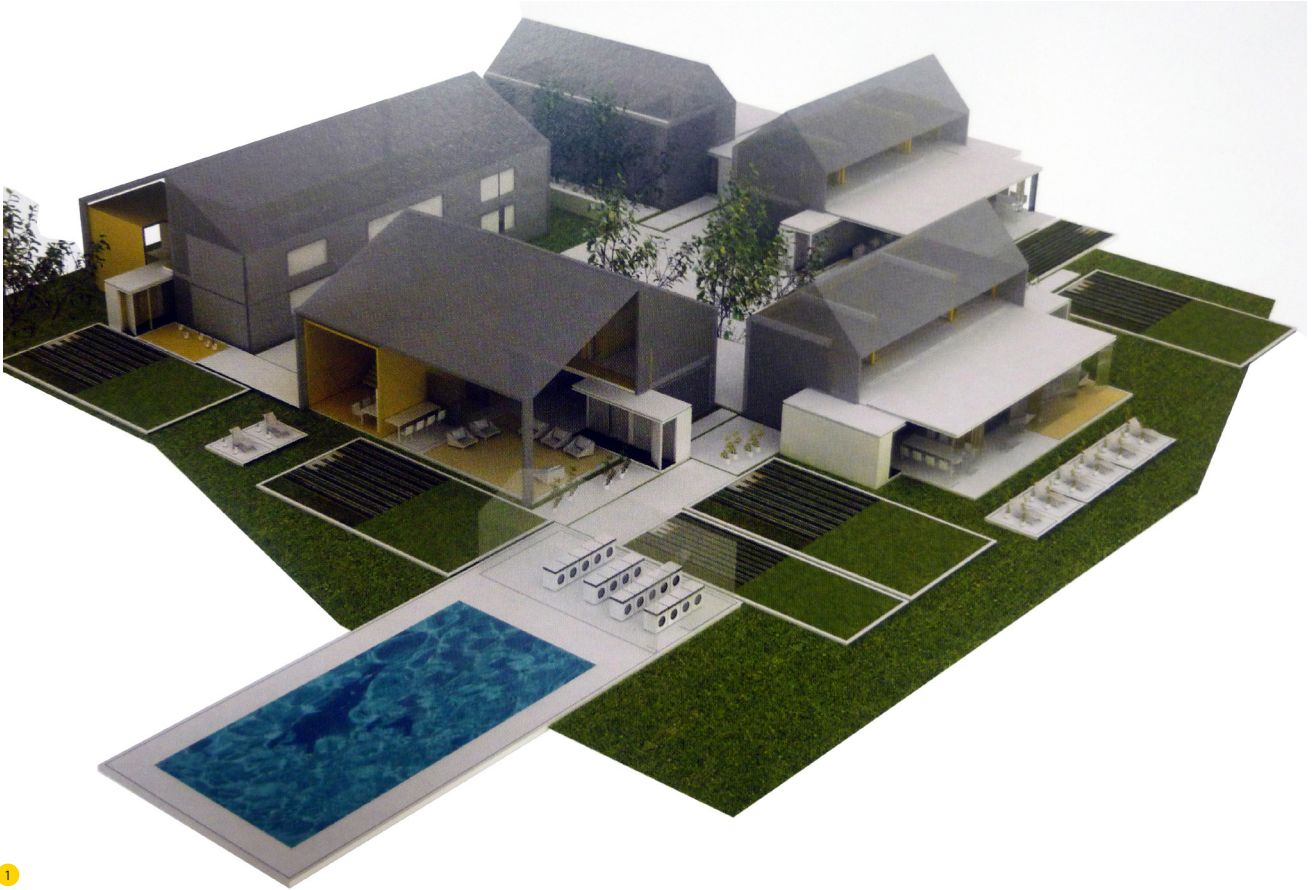
Concours « Habiter en Somme! », une vision renouvelée de l'habitat à l'heure du développement durable. CAUE 80 commanditaire. 2009. Cf. page ci-contre.

¹et²Nouveau quartier à Paluel (460 habitants, Seine-Maritime). 18 logements locatifs, 2 gîtes, 3 ateliers d'artistes, 1 maison

commune, 2 salles polyvalentes et 1 atelier de repotage. Toitures: zinc, bois, chaume. Murs: bois, briques. 2012.

Ce nouveau quartier, absolument exemplaire, a été en partie financé par la centrale nucléaire située sur le territoire communal. Son esprit peut

néanmoins inspirer des réalisations plus modestes.

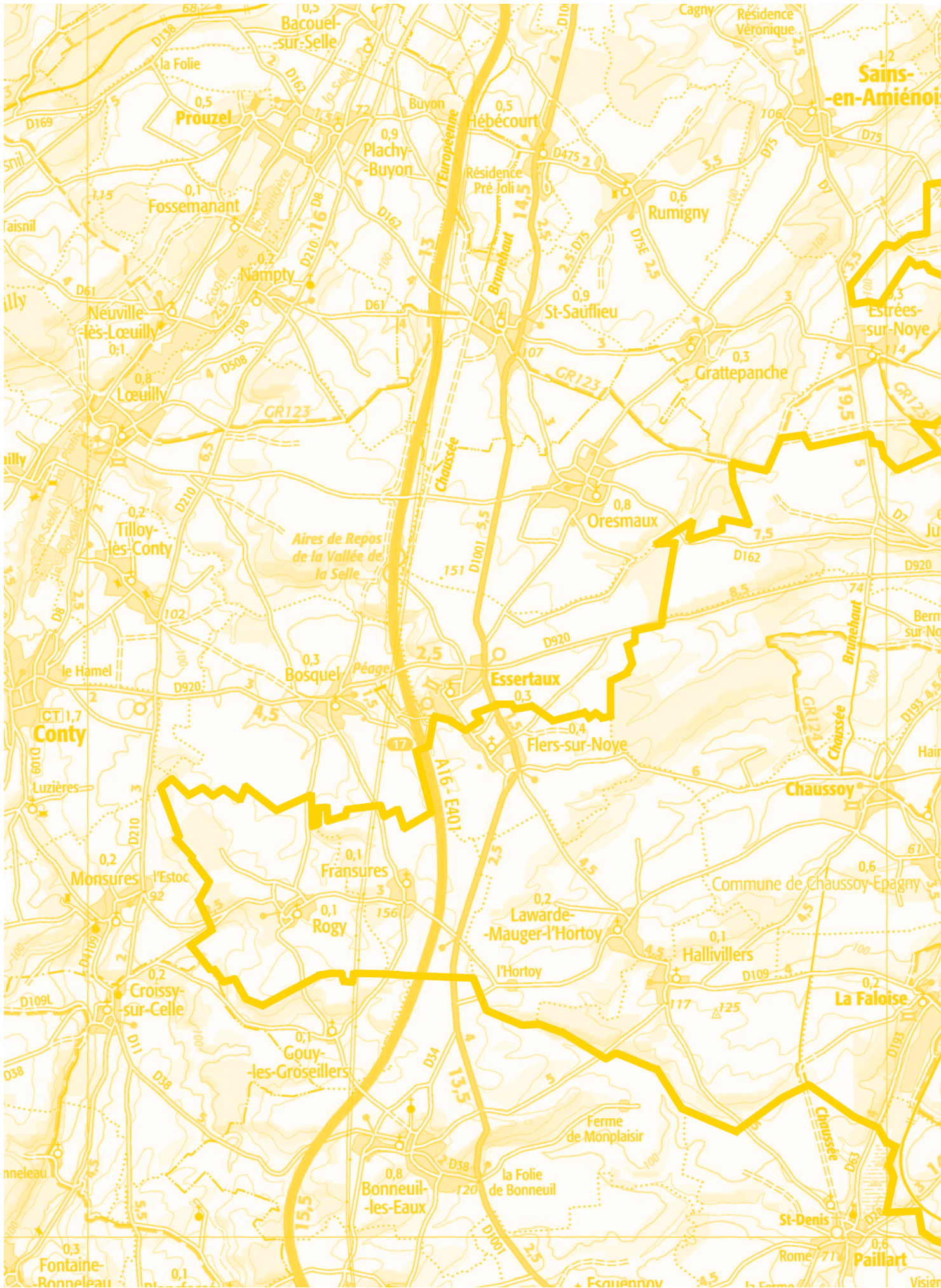


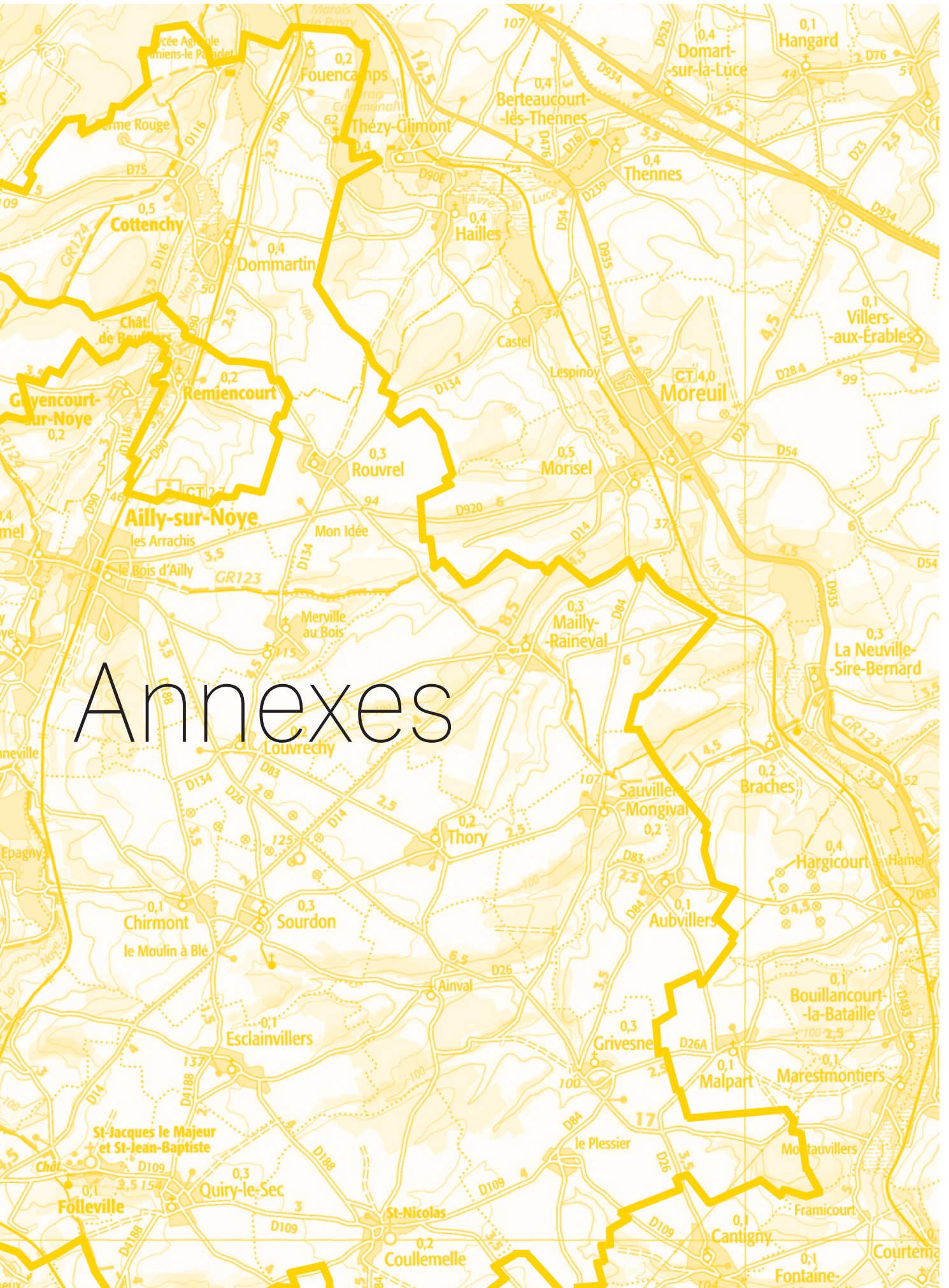
1



2

1^{et}2^e Concours «Habiter en Somme!»,
une vision renouvelée de l'habitat à
l'heure du développement durable.
CAUE 80 commanditaire. 2009.





Annexes

Map showing various municipalities and geographical features. Key locations include:

- Fouencamps
- Thézy-Glimont
- Berteaucourt-lès-Thennes
- Domart-sur-la-Luce
- Hangard
- Cottency
- Dommartin
- Hailles
- Thennes
- Moreuil
- Remiencourt
- Rouvrel
- Morisel
- Ailly-sur-Noye
- Mon Idée
- Merville au Bois
- Maily-Raineval
- La Neuville-Sire-Bernard
- Louvrechy
- Thory
- Sauvillers-Mongival
- Braches
- Chirmont
- Sourdon
- Ainval
- Aubvillers
- Hargicourt
- Hamel
- Esclainvillers
- Grivesne
- Bouillancourt-la-Bataille
- Malpart
- Marestmontiers
- Folleville
- Quiry-le-Sec
- St-Nicolas
- le Plessier
- Fontaine
- Coullemelle
- Cantigny
- Fontaine

ACRONYMES

ABF: Architecte des bâtiments de France
ADEME: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADUGA: Agence d'urbanisme du Grand amiénois
AU (zone): Zone à urbaniser (PLUi)

CAUE 80: Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Somme
CCVN: Communauté de communes du Val de Noye
CEN: Conservatoire des espaces naturels
CG 80: Conseil général de la Somme (nouvellement Conseil départemental)

DDE: Direction départementale de l'équipement
DDT 80: Direction départementale des territoires de la Somme
DRAC: Direction régionale des affaires culturelles (Ministère de la culture et de la communication)
DRAAF: Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL Picardie: Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

EBC: Espace boisé classé
ENS: Espace naturel sensible

FEADER: Fonds européen agricole pour le développement rural
FFRP: Fédération française de randonnée pédestre
FFE: Fédération française d'équitation.
FFCK: Fédération française de canoë-kayak

GIC: Groupement d'intérêt cynégétique
GIE: Groupement d'intérêt économique
GIEE: Groupement d'intérêt économique et environnemental
GR: Grande randonnée (chemin de)

IBD: Indice biologique diatomée
IBGN: Indice biologique global normalisé
IGN: Institut géographique national
IPR: Indice poissons de rivière
ISMH: Inventaire supplémentaire des monuments historiques

LEADER: Liaison entre action de développement de l'économie rurale. Il s'agit d'un programme européen visant à faire des territoires ruraux

des pôles équilibrés d'activité et de vie.

LPO: Ligue de protection des oiseaux

MAE: Mesures agro-environnementales

MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques

MAET: Mesures agro-environnementales territorialisées

MH: Monument historique (classé ou inscrit)

NA (zone): Zone urbanisable (POS)

OAP: Orientations d'aménagement et de programmation

PAC: politique agricole commune (à l'Union européenne)

PADD: Plan d'aménagement et de développement durable

PLH: Programme local de l'habitat

PLU: Plan local d'urbanisme

PLUi: Plan local d'urbanisme intercommunal

POS: Plan d'occupation des sols

PP: Périmètre de protection (autour d'un monument classé ou inscrit)

PPM: Périmètre de protection modifié (autour d'un monument classé ou inscrit)

RD: Route départementale

SCoT: Schéma de cohérence territoriale

SIG: Système d'information géographique

SRCAE: Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

SRCE: Schéma régional de cohérence écologique

SRE: Schéma régional de l'éolien.

STAP 80: Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Somme.

THT: Très haute tension (électrique)

TVB: Trame verte et bleue

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

VTT: vélo tout terrain

ZICO: Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF 1: Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1

ZNIEFF 2: Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2